



PETITE HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT DANS LE HAUT-RICHELIEU

Tome 2, de 1992 à 2017



Réal Fortin

PETITE HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT

DANS LE HAUT-RICHELIEU

Tome 2, de 1992 à 2017

Réal Fortin

Introduction

Au début de la dernière décennie du vingtième siècle, le monde scolaire du Haut-Richelieu a plusieurs raisons d'organiser des manifestations de réjouissance puisque c'est l'anniversaire de quelques-unes de ses institutions : les écoles Bouthillier et Marcel-Landry envisagent de célébrer leurs vingt années d'existence tandis que celle de Saint-Eugène soulignera ses 25 années.

Pour sa part, le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu entend rendre hommage à ses prédécesseurs qui, depuis 50 ans, luttent pour améliorer le travail de l'enseignement.

Diverses manifestations sont prévues en 1992. En accord avec la commission scolaire de Saint-Jean, la grande salle de l'école Marguerite-Bourgeoys portera dorénavant le nom de Marie-Jeanne Davignon, première présidente d'un mouvement syndical de l'enseignement dans le Haut-Richelieu. Une publication relatant le passé parfois héroïque de nos prédécesseurs est remise à chacun des membres du SEHR. En plus d'une soirée festive dansante, une pièce de théâtre relate certains moments tantôt cocasses tantôt tragiques des enseignants du Haut-Richelieu.

Les travailleurs de l'enseignement sortent d'une pénible négociation provinciale; après la menace d'une loi décrétant les conditions de travail du secteur public, la CEQ ratifie une entente pour une convention collective de 2 ans à partir du 1^{er} juillet 1992.¹

Cependant, rien n'est réglé avec les commissions scolaires desservies par les membres du SEHR. À la suite de l'échec de la médiation de 1991, les commissaires de chaque localité ont décidé de poursuivre les négociations séparément ce qui laisse entrevoir une longue lutte.

Vers de nouveaux défis

Pour mieux comprendre les défis et les enjeux que doit relever le monde de l'enseignement durant cette période, il faut examiner quelques-uns des bouleversements qui viennent perturber les sociétés traditionnelles, particulièrement au Québec.

Après la révolution tranquille, on a rompu brusquement avec la famille nombreuse. Les couples peuvent maintenant décider du nombre d'enfants qu'ils désirent. Les familles ne se résument plus qu'à un, deux et parfois trois enfants. La décroissance de la population scolaire est de plus en plus

¹ NOREAU, Pierre, https://pum.umontreal.ca/apqc/91_92/noreau/noreau.htm

brusque et spectaculaire. En fait, on observe des fluctuations de la clientèle scolaire qui varient constamment. Certaines années, on doit déplacer des élèves en surnombre vers des écoles éloignées comme on le constate régulièrement à Saint-Luc qui voit arriver de nombreuses jeunes familles. Si le phénomène frappe d'abord les écoles primaires, il ne tarde pas à se concrétiser dans les écoles secondaires; en septembre 1992, la polyvalente Marcel-Landry manque d'espace; 18% plus de groupes-élèves que la norme du ministère.

Lorraine Pagé, présidente de la CEQ, soulignera un nouveau défi qui se présente aux éducateurs : l'apparition des divorces qui mène souvent aux familles monoparentales. « L'éducation vit une profonde période de remise en question. Il faut s'assurer que ce qui ne peut plus se faire à la maison se fasse à l'école : les devoirs, les leçons, la lecture », conclura-t-elle au début des années 1990.² Clairvoyant, le président du SEHR, Michel A. Gagnon, propose « d'apporter un meilleur soutien aux parents dans leur rôle d'éducateurs; de développer les services à la petite enfance, d'accroître les ressources pour venir en aide aux élèves en difficulté, d'intégrer des activités parascolaires éducatives ».

S'ajoute le constat d'un nombre croissant de jeunes qui travaillent tout en fréquentant l'école. Selon M^{me} Pagé, le gouvernement doit intervenir pour éviter le décrochage scolaire. La réussite de la mission éducative doit plus que jamais tenir compte de l'évolution sociale.

Voilà ce à quoi devront faire face les enseignants à partir des années 1990... du moins, c'est ce qui est prévisible...

² MARTINEAU, Richard, journal *Voir*, 15 avril 1992.

Le feu aux poudres (années 1992-1994)

C'est avec le départ de Michel A. Gagnon à la tête du SEHR que débute l'année scolaire 1992-1993. Après onze années à la présidence, il a été élu vice-président de l'exécutif de la Fédération des enseignants et enseignantes des commissions scolaires à la CEQ³; Jacinthe Côté⁴ le remplace d'abord par intérim puis en permanence à la suite d'élections.

À ses côtés, le conseil d'administration est alors composé de Robert Godin et Robert Delorme (vice-président), Michel F. Gagnon (trésorier) et Yves Landry (secrétaire); Lise Fontaine et Suzane Faucher, représentantes du secteur d'Iberville, Francine St-Denis et Jocelyne Ouimet du secteur de Saint-Jean et Céline Aubry du secteur de Des Rivières.

La nouvelle présidente découvrira rapidement que tout ne tourne pas rond dans le monde de l'éducation. La grande récession qui s'amorce au Québec, fournit les arguments opportuns aux négociateurs du gouvernement pour sabrer certains articles des conventions collectives des travailleurs par mesure d'économie. Elle découvrira aussi ce qu'est le monde pittoresque des petites commissions scolaires avec lesquelles elle devra négocier séparément pour le meilleur et pour le pire⁵.

Juste avant le congé de Noël 1992, le SEHR et la commission scolaire de Saint-Jean concluent une entente de principe pour le renouvellement des arrangements locaux. Aucune entente n'est cependant prévue avec les commissions scolaires d'Iberville, de Mariville⁶ et Des Rivières.⁷ Et encore... Au début de l'année 1993-1994 les commissaires d'Iberville et Des Rivières manifesteront leur mauvaise foi en décidant de ne plus reconnaître les conventions passées. De plus, ceux de cette dernière commission scolaire s'embrouillent avec leur directeur général qu'ils congédient.

Décidé de résorber les effets de la crise économique qui frappe le Québec, le gouvernement de Robert Bourassa opte pour deux lois coercitives qui frappent ses employés.

D'abord la loi 198, adoptée en juin 1993, s'attaque à la limitation de l'embauche du personnel travaillant pour l'État et l'imputabilité de ses administrateurs. Grosso modo, il est prévu de diminuer de 12 % les effectifs de la Fonction publique sur cinq ans.

³ *Le Canada-Français*, 18 novembre 1992.

⁴ Son parcours professionnel démontre que la nouvelle présidente ne craint pas les défis. Elle a d'abord fait carrière dans le Nord du Québec dans la ville de Gagnon, de 1979 à 1985, année de la fermeture de cette ville minière. C'est alors qu'elle se pointe au Sud du Québec à l'école Pointe-Olivier de Saint-Mathias. Elle occupera le poste de présidente du SEHR de 1992 à 2003. Elle décide alors, tout comme son prédécesseur, de joindre l'exécutif de la CEQ où elle est élue vice-présidente. Il semble que le contact avec les enseignants lui manque puisqu'elle revient au SEHR en 2006 où elle sera à nouveau élue présidente par acclamation. Elle conservera ce poste jusqu'à sa retraite en 2017.

⁵ Rappelons qu'à cette époque et depuis 1986, le SEHR couvre le territoire de l'ancienne commission scolaire régionale Honoré-Mercier; Assnat.qc.ca Journal des débats de la Commission de l'éducation, 16 décembre 1985 au 8 mars 1988.

⁶ Une entente de principe sera conclue en septembre 1994 avec les commissaires de Mariville : *Le Bulletin*, 1^{er} septembre 1994.

⁷ *Le Bulletin*, 21 janvier 1993.

Puis, en août de la même année, le ministre Daniel Johnson, fils, délégué à l'administration et à la Fonction publique, fait adopter la loi 102 pour mettre fin aux négociations avec les syndicats de la Fonction publique qui avaient alors formé un Front commun. Cette loi prévoit, notamment, la prolongation des conventions collectives jusqu'au 30 juin 1995, le gel des salaires et la récupération d'un % à même les conventions obligeant ainsi les commissions scolaires de « mettre en lock out » leurs employés pour une durée de deux jours par année ce qui leur permettra ainsi de recouvrer la perte de subventions de l'État.⁸ Ce projet de loi avait fait dire à la commissaire de Saint-Jean, M^{me} Nicole Mongeon-Guay : « Il faut respecter nos employés, ne pas leur donner l'impression que nous voulons les punir ».⁹

Dès la présentation de cette loi, la CEQ avait réagi en suspendant sa participation aux divers comités mis en place par le ministre de l'Éducation, Michel Pagé, concernant notamment la réussite scolaire. Le SEHR avait appuyé cette action et s'était retiré des tables de mise en œuvre du plan Pagé. Jacinthe Côté affirme alors que le plan Johnson représente la pire attaque contre les syndicats.¹⁰

En réponse à la nouvelle ministre de l'Éducation, Lucienne Robillard, qui propose une réforme visant à renforcer à la fois l'enseignement du français et à imposer une immersion en anglais en 6^e année, le SEHR s'y oppose catégoriquement : on craint que cela n'entraîne une réduction du nombre d'enseignants.¹¹ Toutefois, en janvier 1994, la ministre Robillard est remplacée par M. Jacques Chagnon, qui décidera de ne pas imposer l'immersion en anglais¹²; il se contentera de réaménager les cycles du secondaire.

Faut-il en rire?

Alors que le gouvernement impose des coupures dans ses subventions aux commissions scolaires, on apprend que celle de Saint-Jean décide, en avril, de faire appel à une firme de consultants pour la sélection des nouveaux directeurs d'école. Cela devait représenter une dépense entre 3 500 \$ et 5 000 \$.¹³ Doutait-on de la pertinence des nominations précédentes?

Intrigues à la polyvalente Marcel-Landry

Le 16 mars 1994, les commissaires d'Iberville décrètent que deux journées pédagogiques prévues au calendrier seront remplacées par des journées de classe.

Le 29 mars, les enseignants de Marcel-Landry avisent qu'ils n'enseigneront pas le 6 avril et qu'ils maintiendront une journée pédagogique. Le lendemain, la Commission scolaire rétorque qu'elle appliquera des sanctions pour les réfractaires qui ne se conformeront pas à ces modifications.

Le 5 avril, les commissaires d'Iberville décident qu'ils imposeront une coupure de traitement aux récalcitrants et accusent le SEHR d'être à l'origine de cette bisbille.

⁸ NOREAU, Pierre, <https://umontreal.ca/apqc/94> 95.

⁹ *Le Canada-Français*, le 12 mai 1993.

¹⁰ *Le Bulletin*, les 1^{er} avril et 13 mai 1993.

¹¹ *Le Bulletin*, les 11 novembre et 8 décembre 1993.

¹² Robert Bourassa avait alors démissionné et avait été remplacé par Daniel Johnson fils.

¹³ *Le Canada-Français*, 6 avril 1994.

Finalement, les enseignants défient les commissaires et tiennent une journée pédagogique le 6 avril. C'est donc sans grande surprise qu'ils constatent que la Commission scolaire leur a déduit cette journée sur leur paie. Le SEHR dépose aussitôt des griefs et, après quelques années, le litige se règle hors cour.¹⁴

Tout n'a pas été que noir

Soucieux d'améliorer l'apprentissage des élèves, le directeur général de la Commission scolaire de Saint-Jean, Jacques Bédard, invite les écoles à définir les valeurs qui guident leurs actions permettant de solutionner les problèmes les plus urgents localement dès septembre 1992. Le mois suivant, la plupart des écoles présentent leurs projets éducatifs. Si l'exercice donne parfois des résultats plutôt vagues, il n'en permet pas moins d'identifier une constance : on veut améliorer le soutien aux élèves en difficulté particulièrement dans les matières de base. On propose même la mise en place de tutorat pour suppléer aux problèmes familiaux.

De son côté, pour reconnaître le travail de ses membres qui initient des activités éducatives qui dynamisent leur enseignement, le SEHR décide, en janvier 1994, d'instaurer une remise annuelle de six bourses à ses membres les plus créatifs. Une somme de 3 600 \$ sera répartie de la manière suivante : des bourses de 1 000 \$, 500 \$ et 300 \$ seront décernées au préscolaire et primaire ainsi qu'au secondaire et aux adultes. La sélection sera confiée à un jury¹⁵.

Une vraie négociation mais... (années 1994-1995)

Le 12 septembre 1994, le parti québécois, dirigé par Jacques Parizeau, est élu pour former un nouveau gouvernement. Un vent d'optimisme envahit les syndiqués de la Fonction publique. En novembre, la CEQ, le ministère de l'Éducation et la Fédération des commissions scolaires du Québec annoncent qu'après 25 ans de négociation, elles ont décidé de renouveler leur façon de faire; dorénavant on abordera les différents sujets par résolution de problèmes plutôt que d'arriver avec un ensemble de propositions ou de revendications pour une convention collective globale. Dans un premier temps, les négociateurs identifieront différents problèmes puis examineront les diverses solutions réalisables. Chacun recommandera ensuite les résultats des discussions au groupe qu'il représente. En décembre, la ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique et présidente du Conseil du trésor, Pauline Marois, promet même d'abolir la loi 198 lorsqu'il y aura entente-cadre avec les différents syndicats concernés.

C'est dans cet esprit que se présente la renégociation des conditions de travail imposées au secteur public par la loi 102 en 1993; les syndicats en exigent le retrait.¹⁶

Coupure d'un million à la Commission scolaire

¹⁴ *Le Bulletin*, 14 avril 1994.

¹⁵ *Le Bulletin*, 1^{er} septembre 1994.

¹⁶ *Le Bulletin*, 24 novembre 1994, 16 février 1995.

En mai 1995, la Commission scolaire de Saint-Jean avait pris position contre les baisses de subventions décrétées par le gouvernement. Elle faisait savoir au public que ces coupures entraîneraient forcément des conséquences dans la qualité des services offerts aux élèves; on prévoyait réduire la masse salariale d'un million de dollars.

Toutefois, le SEHR n'est pas convaincu que les solutions envisagées par les commissaires soient les meilleures. Le Syndicat décide alors d'investir dans une campagne publicitaire pour prévenir la population des effets négatifs du budget projeté. Il en résulterait une perte de 56 postes, touchant notamment des conseillers pédagogiques, des psychoéducateurs et des orthophonistes en plus d'une augmentation du nombre d'élèves dans les classes. On parvient à recueillir 240 signatures d'enseignants qui appuient la position syndicale.

Rien n'y fait. La Commission scolaire décide alors de présenter son budget 1995-1996 devant 150 personnes regroupant des enseignants et leurs représentants du SEHR, des directeurs d'école, des professionnels et leurs représentants syndicaux, des parents et des élèves. On explique que, dans les circonstances, on n'aura pas le choix de supprimer quatre conseillers pédagogiques (dont deux qui prendront leur retraite), sept enseignants en disponibilité, six enseignants non permanents et six postes à la rééducation.

Le SEHR rétorquera, le 7 juin, par une page publicitaire titrée : « *Feu rouge, les services aux élèves sont en danger à Saint-Jean* », ¹⁷

Statistiques

En octobre 1994, les membres du SEHR se répartissent ainsi :

Saint-Jean : 792 membres

Iberville : 299

Marieville : 184

Des Rivières : 278

Au niveau provincial, la CEQ représente 75 000 membres tant au primaire qu'au secondaire. On dénombre 15 000 retraités de l'enseignement.

Un regard sur les cinq dernières années démontre que l'évolution salariale n'a pas suivi les augmentations du coût de la vie; les enseignants s'appauvrissent.

En 1989, les salaires ont augmenté de 5,13 %, de 5 % en janvier 1991, de 1 % en juillet de la même année, de 3 % en juillet 1992 et seulement de 1 % en avril 1993. ¹⁸

¹⁷ *Le Canada-Français*, 17, 24 et 31 mai et 7 juin 1995.

¹⁸ *Le Bulletin*, 12 avril 1995.

FEU ROUGE

LES SERVICES AUX ÉLÈVES SONT EN DANGER DANS TOUTES LES ÉCOLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-JEAN

Élimination de 5 postes en rééducation

- personnel qui vient en aide directement aux élèves du primaire qui sont en difficulté ou qui éprouvent des retards sérieux au niveau des apprentissages de base

Élimination des postes du programme d'abandon scolaire

- personnel qui vient en aide directe aux élèves du secondaire potentiellement candidats au décrochage scolaire, le programme leur permet de reprendre goût à la vie scolaire

Élimination de poste en orthophonie

- personnel qui vient en aide directement aux élèves atteints d'un handicap sérieux au niveau du langage

Élimination des chefs de groupe au secondaire

- personnel responsable notamment des activités complémentaires aux programmes officiels, de l'animation de la vie étudiante, de l'élaboration d'activités culturelles

Augmentation du nombre d'élèves par classe

- plus il y a d'élèves dans une classe, moins il y a de temps consacré à chaque élève

Élimination de postes de conseiller pédagogique et d'animateur de vie chrétienne

- personnel qui apporte le complément essentiel au personnel enseignant dans la maîtrise des programmes que le Ministère ne cesse de modifier et dans l'élaboration du matériel didactique

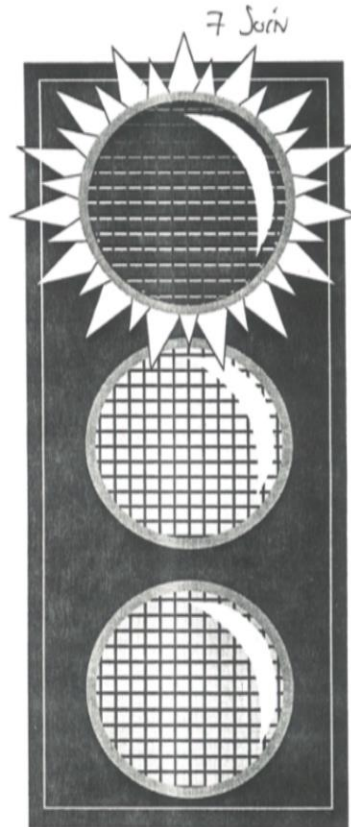
Le personnel qui assure l'aide directe aux élèves permet à ceux-ci de réduire les retards qu'ils subissent et de réintégrer le cours normal de la vie scolaire.

Si ces services diminuent, ces élèves devront vivre avec des retards qui prendront de plus en plus d'importance.

Si ces services diminuent, le personnel enseignant régulier devra s'occuper davantage de ces élèves; conséquence directe à cette situation, moins de temps pour les autres élèves.

LES RÈGLES BUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT ALLOUENT AUX COMMISSIONS SCOLAIRES LES SOMMES NÉCESSAIRES POUR COUVRIR TOUS CES SERVICES AUX ÉLÈVES.

La Commission scolaire ne fait pas les choix qui accorderaient à chaque élève une chance égale pour préparer sa vie d'adulte.



le syndicat de l'enseignement du haut-richelieu
143, rue notre-dame, saint-jean-sur-richelieu (québec) J3B 6M9
téléphone: (514) 348-6853 / télécopieur: (514) 348-6856

Référendums et déconfessionnalisation (années 1995-1997)

Depuis la Révolution tranquille, le syndicalisme québécois a joué un rôle très important dans la vie politique. On l'a vu en 1992 à la suite de l'Accord de Charlottetown alors que le gouvernement fédéral de Brian Mulroney cherchait une solution pour obtenir l'intégration du Québec à la Constitution canadienne rapatriée en 1982 sans le consentement de ce dernier. La CEQ avait alors conclu qu'il fallait refuser cet accord, car on estimait qu'en plus de menacer le français, l'entente de Charlottetown demeurerait trop vague et peu rassurante pour l'avenir du Québec. Elle demandait à ses membres de s'impliquer lors du référendum prévu à ce sujet. Après consultation, le SEHR avait appuyé la position de la Centrale.¹⁹

Le référendum sur l'Accord de Charlottetown avait certes connu un certain impact dans la population, mais il en était autrement pour le référendum concernant l'indépendance du Québec.

Même si les trois grandes centrales syndicales avaient pris position pour la souveraineté du Québec, la position des membres du SEHR ne semblait pas aussi évidente. Les réactions avaient été nombreuses lorsque, dans le *Bulletin* du 16 février 1995, on se questionnait sur une possible participation et une prise de position dans le débat.²⁰

Finalement, on procède à une consultation auprès des membres qui s'expriment en très grand nombre; sept cents d'entre eux tiennent à formuler clairement leur position. Quelque 71 % se prononcent contre la promotion de la souveraineté et 83 % demandent au SEHR de ne pas s'associer à un quelconque parti politique. Les résultats sont clairs : les choix politiques ne doivent pas être abordés par l'organisation syndicale.²¹

En même temps, la CEQ et le gouvernement du Québec ratifient une entente-cadre qui prévoit la reconduction de la convention jusqu'au 30 juin 1998. En plus de garantir le retrait de la loi 102, l'État accepte d'accorder des montants forfaitaires de 0,5 % le 1^{er} avril 1996, de 1 % les 1^{er} janvier 1997 et 1998. Il accepte également de modifier les critères d'admissibilité au RREGOP en faveur des syndiqués.

L'échec référendaire incite le premier ministre à remettre sa démission le 29 janvier 1996. Il sera remplacé par Lucien Bouchard qui invitera, les 18, 19 et 20 mars, des représentants patronaux, syndicaux et municipaux à une conférence sur le devenir social et économique du Québec. Les chefs syndicaux accepteront bon gré mal gré le principe du déficit zéro en échange d'un étalement des compressions budgétaires sur quatre ans plutôt que deux comme prévu.

¹⁹ *Le Bulletin*, 15 octobre 1992.

²⁰ Le référendum sur l'indépendance du Québec aura lieu le 30 octobre 1995. Rappelons que dans l'ensemble de la province, 50,58 % des Québécois ont dit non contre 49,42 %. Les citoyens de Saint-Jean et d'Iberville ont, pour leur part, opté pour le oui à quelque 56 % contre 43 %.

²¹ *Le Bulletin*, 16 mars 1995.

À la fin de l'année scolaire, le directeur général de la Commission scolaire de Saint-Jean, Jacques Bédard, annonce qu'il prend sa retraite. Ce sera Pierre Buisson qui le remplacera.²²

La venue au pouvoir de Lucien Bouchard et l'objectif d'en arriver à un budget équilibré entraîne automatiquement une réduction significative des subsides en éducation. La CEQ en appréhende les effets négatifs. Elle invite ses membres à en informer le public. Dans le Haut-Richelieu, la Commission scolaire avait évalué à environ un million de dollars les pertes en subvention. Pour sa part, le SEHR achète une page publicitaire dans les journaux locaux où il dénonce encore une fois la façon que la Commission scolaire prévoit gérer ces baisses. Il estime qu'en réduisant les effectifs, cela va « faire mal aux élèves ». Le Syndicat croit qu'il serait possible de trouver d'autres mesures d'économie. Même les directeurs d'école se montrent inquiets des coupures prévues par le gouvernement.²³

Méga manifestation organisée par le SEHR

En guise de protestation significative, le SEHR profite du passage à Saint-Jean-sur-Richelieu du premier ministre Bouchard, qui doit donner une conférence au Campus du Fort Saint-Jean pour organiser une grande manifestation inter-régionale. L'occasion est d'autant plus belle qu'il s'agit d'une soirée bénéfice pour des établissements privés de la région. Le jour J, soit le 28 novembre 1996, environ 700 membres du SEHR se présentent au lieu de rassemblement. Peu à peu, près de 2 800 enseignants à bord de 40 autobus viennent se joindre à eux. Ils viennent de Sorel, de Saint-Hyacinthe, de Laval, de La Prairie, de Longueuil, de Montréal, de Lanaudière et de Valleyfield.

²² *Le Canada-Français*, 19 juin et 25 septembre 1996.

²³ *Le Canada-Français*, les 2 et 9 octobre 1996.

Plus de 2,500 syndiqués manifestent leur mécontentement à Lucien Bouchard



Plus de 2,500 enseignants, infirmières et membres de la fonction publique ont manifesté devant le Campus du Fort Saint-Jean, jeudi dernier, lors de la visite de Lucien Bouchard.

Le syndicat des enseignants avait mis en place son propre service d'ordre et veillait à ce qu'il n'y ait pas de débordement.

Les manifestants sont venus principalement de la Montérégie mais aussi de la Rive-Nord de Montréal pour protester contre les attaques à leur régime de retraite et crier qu'ils ont assez des coupures en éducation et en santé. Ils ont aussi défilé en portant des pancartes pour dénoncer le gouvernement. Les syndiqués se sont mis en marche vers 17h30 en scandant des appels à la solidarité.

La région n'avait été le théâtre d'une manifestation syndicale aussi importante.

Un peu avant 17h, les manifestants ont commencé à converger vers le stade Richard-Lafontaine. Ils portaient des banderoles aux couleurs de leur syndicat et de leur association. Brandissant des pancartes pour dénoncer le gouvernement, les syndiqués se sont mis en marche vers 17h30 en scandant des appels à la solidarité.

Les chants traditionnels réussissaient à réchauffer les manifestants qui voulaient signifier au premier ministre leur soutien. Certains affiches rappelaient le passé de M. Bouchard. Il était le négociateur en chef du gouvernement au moment des négociations de 1982 que les enseignants n'ont jamais oubliées.

La rue Jacques-Cartier a été fermée pour permettre le passage du défilé de manifestants. En même temps qu'arrivaient les centaines de convives qui assistaient au souper clôturant la Journée de sensibilisation à l'école privée, Marcellin-Champagnat. Le premier ministre Lucien Bouchard est entré sur le campus sans que les manifestants ne le voient et il est reparti après que les syndicats aient eux-mêmes quitté les lieux.

Une tribune avait été installée à une

centaine de pieds de l'entrée principale du campus comme l'exigeait la police. La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, a pris brièvement la parole. Elle a répété qu'il n'était pas question d'agiter à partir de la proposition de gouvernement de piquer dans le surplus du fonds de retraite pour maintenir leurs conditions de travail jusqu'en juin 1998. Elle a déclaré que les coupures dans le secteur public devaient cesser.

«Le déficit zéro sur le dos des maîtres, c'est fini. Le déficit zéro, sur le

dos des élèves, c'est fini. Le déficit zéro sur le dos des travailleurs du secteur public, c'est fini. (...) Le déficit zéro, ça se règle avec le profit des banques, les impôts pour les compagnies et la réduction de la fiscalité.»

Le message était semblable de la part du représentant de la CSN, René Laplante, et de Lucien Bouchard. Le premier ministre a déclaré que les coupures dans le secteur public devaient cesser.

population. Pierre Collois de Solidarité populaire du Haut-Richelieu y est allé aussi d'une intervention contre les coupures dans le logement social et l'aide aux plus démunis.

Quant à la présidente du SEHR, Jacinthe Côté, elle a rappelé à M. Bouchard que Saint-Jean est un comté barométrique et que comme celle-ci, il allait en retrouver d'autres sur son passage, à la grandeur de la province.

Après les discours de circonstance et les slogans lançant des appels à la solidarité et s'élèvent contre la «sécurité» dans le secteur public, les manifestants se sont dirigés vers le stade de l'école le lendemain et les enseignants discutaient des cours à donner.



La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, et celle du SEHR, Jacinthe Côté.



Les policiers étaient nombreux mais la manifestation s'est déroulée dans le calme. Le syndicat des enseignants avait mis en place son propre service d'ordre.

4 déc. 96

4 déc. 96

LOUISE BÉDARD

Il y avait environ 2,500 personnes, des enseignants pour la plupart, mais aussi des infirmières et membres de la fonction publique à manifester jeudi soir devant le Campus du Fort Saint-Jean où le premier ministre Lucien Bouchard prononçait une conférence.

Organisée par le grand nombre de syndiqués, les nombreux policiers tant municipaux que de la SQ et de la police militaire, postés aux abords du campus, l'appel de la CEQ, s'est déroulé dans le calme et sans mobilisation. Les manifestants portaient des pancartes et des banderoles aux couleurs de leur syndicat. Ils y a longtemps que

Cette initiative du SEHR a des répercussions dans toute la province. En plus des grands journaux nationaux et locaux, cette manifestation est couverte par les chaînes télévisuelles les plus importantes soit TVA, Radio-Canada, Télévision Quatre-Saisons et CBC.

Aux questions des journalistes qui veulent connaître sa réaction, M. Bouchard répondra : « Le gouvernement doit apprendre à dire non ». ²⁴

Déconfessionnalisation du système scolaire québécois

La déconfessionnalisation du système scolaire québécois faisait pratiquement l'unanimité chez les francophones au cours de cette décennie tant à la CEQ qu'à la Fédération des commissions scolaires du Québec. Dans le Haut-Richelieu, la Commission scolaire de Saint-Jean et le SEHR n'avaient pas hésité à se prononcer pour une école publique non confessionnelle. ²⁵

Toutefois, même dans sa compétence reconnue par la constitution canadienne, une province ne peut modifier à sa guise les lois de 1867. À l'origine, on avait divisé le système scolaire québécois sur une base religieuse pour protéger la minorité anglophone : catholiques ou protestantes. Or, avec l'arrivée d'immigrants appartenant à d'autres confessions religieuses, cette répartition était devenue obsolète. Déjà en 1989 le gouvernement du premier ministre Robert Bourassa avait timidement adopté une « *Loi sur l'instruction publique* (loi 107) qui organisait le système scolaire public sur une base linguistique plutôt que confessionnelle ». Malgré son entrée en vigueur le 1^{er} juillet, une incertitude régnait quant à sa constitutionnalité et on avait retardé son application. ²⁶

Il faudra attendre le 24 avril 1997 pour que Pauline Marois, alors ministre de l'Éducation, n'entreprene les démarches nécessaires pour créer un projet de loi « afin d'assurer la mise en place des commissions scolaires francophones et des commissions scolaires anglophones » (loi 109). L'Assemblée nationale l'adopte le 19 juin de la même année.

De nouvelles commissions scolaires

L'adoption de la loi 109 entraîne nécessairement une modification des regroupements des commissions scolaires dans l'ensemble du Québec et en diminue le nombre. De 150 qu'elles étaient, elles sont réduites à 72. Déjà en septembre 1995, celle de Saint-Jean s'était déclarée prête à discuter avec celle d'Iberville pour une éventuelle fusion. Il faudra cependant attendre la présentation du projet de loi pour que débutent de véritables pourparlers. ²⁷

Ce redécoupage entraîne des déplacements d'adhérents entre les différents syndicats locaux qui doivent s'entendre pour les pertes et les gains. Il faudra d'abord attendre les décisions gouvernementales. En février 1998, la nouvelle Commission scolaire qui couvrira le Haut-Richelieu et les environs est alors définie et portera dorénavant le nom de commission scolaire des Hautes-Rivières. Aussitôt, le SEHR doit se restructurer pour s'adapter à la nouvelle réalité qui consiste principalement à établir des liens avec les nouveaux membres et à s'assurer de l'accueil de ceux qui passeront dans un syndicat voisin. ²⁸

Statistiques du SEHR

²⁴ *Le Canada-Français*, 4 décembre 1996; *Le Bulletin*, 15 novembre 2007.

²⁵ *Le Canada-Français*, 15 novembre 1994; *Le Bulletin*, 16 février et 16 mars 1995.

²⁶ PRATTE, Sonia, *Les Cahiers de Droit*, vol. 31, N° 1, 1990, p. 261-285.

²⁷ *Le Canada-Français*, 13 septembre 1996 et 26 mars 1997.

²⁸ *Le Canada-Français*, 25 février 1998; *Le Bulletin*, 12 juin et 29 octobre 1998.

Dorénavant, le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu couvre le territoire suivant :

Saint-Jean-sur-Richelieu : 780 membres dans 26 écoles;

Iberville : 290 membres dans 13 écoles;

Marieville : 180 membres dans 6 écoles;

Saint-Césaire : 140 membres dans 6 écoles.

Grand verglas, négociations et départs volontaires (années 1997-1998)

La réforme Marois

La rentrée 1997-1998 s'annonce particulièrement ardue si on se fie au message de la présidente Jacinthe Côté : « Nous poursuivons, cette année, la traversée d'une difficile période de compressions budgétaires » soit l'ajustement imposé par les fusions des commissions scolaires, le déplacement des pouvoirs et des responsabilités, les négociations nationales.²⁹ Les enseignants doivent encore subir l'imposition de deux journées de congé forcé (puisées dans les journées pédagogiques) sans rétribution.

S'ajoute à ce casse-tête la lutte pour l'équité salariale, et la réforme pédagogique qu'entend appliquer la ministre Marois. Il s'agit là de profondes modifications dans la vision même de l'école qui comportent de nombreux obstacles aux négociations prévues en janvier. On y parle d'une approche pédagogique basée sur le développement des compétences de l'élève, du préscolaire à temps plein, d'intégration massive des élèves en difficulté d'apprentissage ou de comportement dans les classes régulières sans tenir compte de la nécessité d'inclure les services appropriés. Le redoublement sera banni et l'évaluation modifiée.

Rapidement la CEQ y décèle les nombreuses embûches à éviter et demande à la ministre d'en retarder l'application; elle invite ses membres à manifester leur réprobation par des pétitions massives. Pour sa part, le SEHR récoltera facilement 900 signatures d'appui à la CEQ.

Après quelques rencontres avec la ministre, la CEQ parviendra à la convaincre d'apporter quelques changements dans le contenu des programmes mais l'essentiel demeure. L'application de cette réforme, même si elle a été progressive, aura de nombreux ratés au fil des ans et créera un profond malaise dans le milieu de l'enseignement.

²⁹ *Le Bulletin*, rentrée 1997.

La ministre demeurera inflexible malgré les nombreuses critiques et manifestations. Profitant de son passage à Saint-Jean-sur-Richelieu, une cinquantaine de membres du SEHR lui signifient leur mécontentement.³⁰

En 2001, le nouveau ministre de l'éducation, François Legault, admettra avec la FSE (Fédération des syndicats de l'enseignement) que l'implantation de la réforme au primaire exigera un investissement plus important que prévu.³¹

Plus tard, en 2006, la présidente de la FSE-CSQ, Johanne Fortier, conclura que « La profession enseignante est de plus en plus exigeante dans un contexte de sérieux ratés de la réforme, d'intégration sans soutien d'élèves en difficulté, de concurrence déloyale avec les écoles privées, ... »³²

Création des conseils d'établissement

Dans le but d'accroître la réussite scolaire, la réforme accorde certains pouvoirs et responsabilités à l'école en matière de services éducatifs avec l'avènement des conseils d'établissement qui seront composés d'au moins quatre parents d'élèves, quatre membres du personnel (dont deux enseignants) et, au secondaire deuxième cycle, deux élèves fréquentant l'institution.

C'est à lui que revient d'adopter le projet éducatif et le plan de réussite de l'école. De plus, le temps alloué aux matières obligatoires ou optionnelles proposé par le directeur d'école doit recevoir son approbation.

Programme de départ volontaire à la retraite (PDV)

Soucieux d'atteindre un équilibre budgétaire coûte que coûte, le gouvernement propose de diminuer la masse salariale de l'État en offrant à ses employés des conditions spéciales et temporaires à ceux qui accepteront d'anticiper leur prise de retraite. Cette offre se concrétise au début de 1997, à la suite d'une entente avec les syndicats de la Fonction publique. Ce programme d'encouragement au départ volontaire à la retraite (PDV) offre aux employés qui se retirent dès l'âge de 50 ans, des pénalités réduites. La décision devait se prendre rapidement, car l'échéance tombait le 2 juillet. Le gouvernement reçoit alors le double de demandes que celles prévues. Ce sera un employé sur dix qui profitera de cette opportunité.

À la CEQ, on dénombre 8 696 départs dont 128 membres du SEHR.³³

Le grand verglas

L'événement majeur de cette année scolaire, c'est sans contredit un cataclysme naturel qui viendra marquer le paysage québécois et, par ricochet, bouleverser le monde de l'enseignement. Dès le 5 janvier 1998, des pluies incessantes viennent s'abattre sur le sud du Québec pendant plusieurs jours. Cette catastrophe, qualifiée d'historique par certains journaux, frappe plus particulièrement la ville de

³⁰ *Le Bulletin*, 4 septembre, 16 octobre, 13 novembre 1997; 12 novembre 1998.

³¹ *Le Bulletin*, 1^{er} mars 2001.

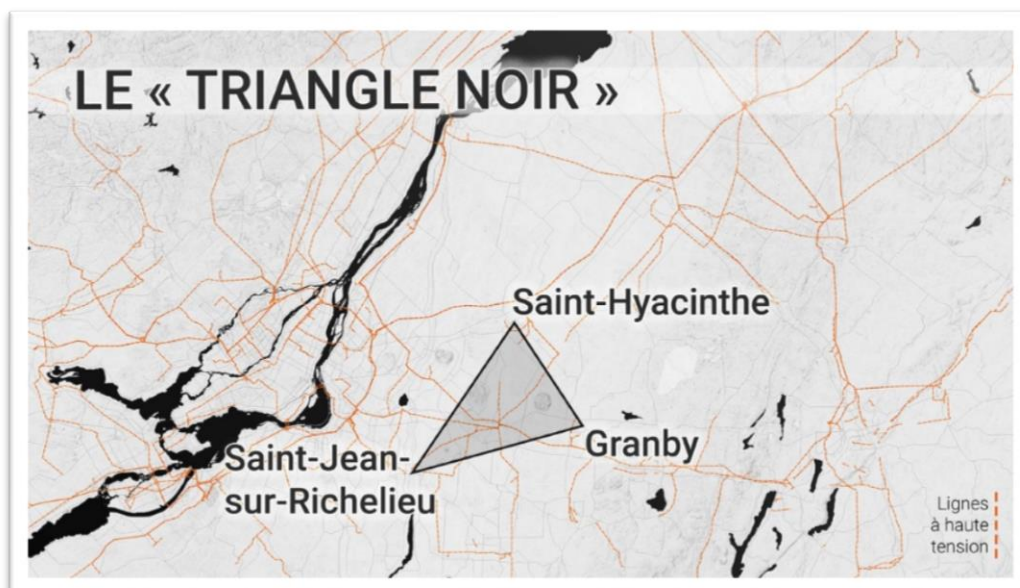
³² *Le Bulletin*, rentrée 2006-2007.

³³ *Le Bulletin*, 18 septembre 1997; *Le Canada-Français*, 3 septembre 1997.

Saint-Jean-sur-Richelieu et ses environs. Il en résultera un verglas qui se déposera sur les branches des arbres et les fils électriques qui, sous le poids, s'écraseront lourdement sur le sol. Dès le 7 janvier, 50 000 foyers sont privés d'électricité et plusieurs routes sont impraticables.

En conséquence, on n'hésite pas à fermer les écoles. Il faudra attendre jusqu'au 27 janvier avant que le courant électrique ne soit à nouveau disponible dans tous les foyers du Haut-Richelieu.

Quand enfin les écoles peuvent ouvrir leurs portes, le propriétaire du journal *Le Canada-Français* signe un éditorial dénonçant la rémunération des professeurs lors de ces jours où ils ont été mis en congé forcé. La Commission scolaire des





Hautes-Rivières et le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu se préoccupent plutôt de la récupération des jours perdus et en viennent à une entente le 18 février après avoir évalué qu'à Saint-Jean-sur-Richelieu, Iberville et Marieville la perte des jours de classe représentait entre 20 et 23 jours alors qu'à Des Rivières, c'était entre 15 et 18 jours.³⁴

Une convention collective en toute équité? (années 1998-2001)

La dernière convention collective est déjà échue depuis le 30 juin lorsque l'année scolaire 1998-1999 débute. Il faudra deux ans de manifestations et de moyens de pression pour en arriver à une entente qui ne règlera cependant pas totalement le dossier de l'équité salariale. La présidente Côté prévient, dès le début de l'année, qu'il faudra « une perspicacité soutenue » avant d'en arriver à clore ce dossier.

Rappelons que c'est la CEQ qui, en 1992, avait lancé le débat sur l'équité salariale.³⁵ Il aura fallu attendre quatre ans avant que la ministre de l'Emploi, de la Solidarité et de la Condition féminine, Louise Harel, ne dépose, le 15 mai 1996, son projet de loi n° 35 dont le but visait à « corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine ». C'est la fameuse loi sur l'équité salariale³⁶. « À travail égal, salaire égal », scandait-on mais en réalité, l'objectif était plus subtil : pour être équitable, un employeur devait verser un même salaire pour des emplois différents mais équivalents.

L'application de cette loi prend force le 21 novembre 1997 et se concrétise assez facilement dans la plupart des ministères sauf en éducation où, déjà, il existe une échelle salariale multiple pour tous. Le premier obstacle vient de l'évaluation de la tâche réelle de l'enseignant. Si le gouvernement a tendance à mesurer le temps en présence d'élève, la CEQ, pour sa part, estime que le temps

³⁴ *Le Canada-Français*, 4 février 1998; *Le Bulletin*, 19 février 1998.

³⁵ *Le Bulletin*, 26 novembre 1992.

³⁶ La loi est adoptée à l'unanimité le 21 novembre 1996.

accordé aux préparations, aux explications en dehors des cours, à l'organisation d'activités parascolaires, aux rencontres de parents et aux corrections fait partie intégrante du travail de l'enseignant. Aussi, elle invite tous ses membres à tenir un journal de bord quotidien.³⁷ Le second obstacle viendra de la définition du mot équité dans la loi : des emplois différents mais équivalents. Évidemment, l'employeur et le Syndicat ne sont pas sur la même longueur d'onde. Et tout ça sur un fond de négociation pour une convention collective.

Le samedi 24 octobre 1998, la CEQ organise une manifestation monstre à Québec et parvient à y réunir 15 000 manifestants. Environ 200 membres du SEHR s'y rendent à bord de six autobus.

Des mécontents

Lors d'une assemblée générale, 60 % des membres du SEHR votent pour une journée de débrayage. Cette décision ne plaît pas à tous. C'est le cas d'une cinquantaine d'enseignants de la polyvalente Marcel-Landry qui décident de rédiger une lettre commune qu'ils font publier dans le journal *Le Canada-Français*. « Nous en avons soupé des grèves inutiles », clament-ils.

La présidente, Jacinthe Côté, leur rappelle que le mandat de grève a été adopté en bonne et due forme en assemblée générale et qu'il faisait suite à une consultation où 59,9 % des 334 membres sondés s'étaient dits favorables à une lutte pour l'équité salariale.³⁸

Un autre groupe fera connaître plus tard son désaccord concernant la lutte pour l'équité. Il s'agit du *Rassemblement Équité pour tous* constitué de diplômés universitaires de dix-huit et dix-neuf ans de scolarité. Malgré leur nom, ils tiennent à ce que soit maintenue une iniquité salariale entre les enseignants qui occupent un même poste. Il faut préciser, ici, que la position de la CEQ s'est légèrement précisée avec le temps. Elle en est arrivée à la conclusion suivante : « Que la scolarité universitaire soit la seule reconnue est un facteur d'iniquité ». Elle soutient que les stages en perfectionnement non crédités sont tout aussi valables. Aussi, elle réclame une échelle de salaire unique.³⁹

L'appui inespéré du député d'Iberville

Le 18 novembre 1998, environ 950 membres du SEHR forment des lignes de piquetage dans 30 écoles de la Commission scolaire. Suit une campagne de publicité dans les journaux sous le thème *Pancartons le Québec*.⁴⁰

Un appui inespéré survient à la fin du mois de mars lorsque des représentants du SEHR rencontrent les députés de Saint-Jean, Roger Paquin et d'Iberville, Jean-Paul Bergeron, pour réclamer leur appui aux demandes syndicales. Si le député Paquin tarde à prendre position contre son parti, le député Bergeron n'hésite pas à exprimer son point de vue : « Il n'apparaît pas équitable que près de 80 % des enseignantes et enseignants, reconnus compétents et admis dans la profession, soient

³⁷ *Le Bulletin*, 13 novembre 1997 et 15 septembre 1998.

³⁸ *Le Canada-Français*, 11 et 18 novembre 1998; *Le Bulletin*, 29 novembre 1998.

³⁹ *Le Bulletin*, 1^{er} et 15 avril 1999.

⁴⁰ *Le Bulletin*, 29 novembre 1998 et 18 février 1999.

empêchés d'atteindre le sommet de l'échelle salariale parce qu'ils n'ont pas eu la chance d'acquérir une scolarité additionnelle à celle requise à leur entrée dans la profession. »

C'est pourquoi, en mai, 75 membres du SEHR décident de se rendre à pied au bureau du député d'Iberville pour lui remettre 600 lettres d'appui à leur démarche. Ils croient sensibiliser et s'attirer la sympathie de la population en entravant la circulation lorsqu'ils traversent le pont Gouin...

Le SEHR fera de nombreux envois postaux à toutes les instances susceptibles de faire avancer les négociations. Le 10 mai, plus de 500 membres signent individuellement une lettre qui est acheminée à la Commission de l'équité salariale. Puis, le 31 mai, ce sont 300 enveloppes de travaux non corrigés que le SEHR envoie au ministère de l'Éducation. Jacinthe Côté explique ce geste : « Nous voulons montrer au ministre la quantité de travail » que doivent accomplir les enseignants ».⁴¹

Les étudiants s'en mêlent

Au début de l'année scolaire 1999-2000, le SEHR met en application le plan d'action adopté en assemblée générale par les membres au mois de juin précédent. Chaque enseignant est invité à relever les cas lourds, d'en informer le directeur d'école et de transmettre au syndicat l'aide apportée pour améliorer la situation. De plus, on demande aux enseignants de s'en tenir strictement à la tâche telle que reconnue par le gouvernement ce qui signifie le boycott des activités parascolaires et des sorties culturelles ou sportives.⁴²

Plusieurs professeurs n'apprécient guère cette dernière mesure qui, pour certaines matières, prive leurs étudiants d'un complément motivant; ils s'en tiennent tout de même au mot d'ordre. Cependant, ce sont les étudiants qui exprimeront leur mécontentement d'une manière imprévisible. Le 20 septembre, ceux du centre-ville (les écoles Marguerite-Bourgeoys, Marchand et Beaulieu) se passent le mot et décident de quitter leurs classes pour manifester ensemble

⁴¹ *Le Bulletin*, 1^{er} avril 1999; *Le Canada-Français*, 12 mai et 6 juin 1999.

⁴² *Le Canada-Français*, 15 septembre 1999.

25-9-95

Les élèves bloquent le pont

LOUISE BÉDARD

La circulation sur le pont Marchand a été perturbée par 150 élèves de la polyvalente Marcel-Landry, lundi matin, dans le cadre du mouvement de débrayage étudiant en protestation à la suppression des activités parascolaires.

Les membres de l'unité d'urgence de la Sûreté du Québec ainsi que des policiers de la Sûreté municipale de Saint-Luc ont été appelés en renfort. Les élèves ont dû quitter le pont et emprunter l'escalier pour rejoindre le boulevard du Séminaire, en

direction de la polyvalente Armand-Racicot. Ils se sont alors bûtes à des policiers avec casque à visière et longs bâtons anti-émeute qui les attendaient aux portes de l'école.

— • Pages A-6 et A-7



ça et là à l'improviste sans que les autorités ne puissent les retenir. Leur nombre a été évalué à environ 1000.

Quelque 150 étudiants de Marcel-Landry mis au courant de cette manifestation décident d'emboîter le pas et d'aller rejoindre leurs camarades Johannais en empruntant le pont Marchand sans trop se soucier des risques potentiels. Certains jeunes manifestants ont tenu à préciser que leur protestation ne s'adressait pas à leurs professeurs, mais au gouvernement qui dépréciait leur travail.⁴³

Une dernière sortie avant les fêtes

Le 9 décembre 1999, le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu décide d'organiser une rencontre, à la fin des cours, avec les dirigeants de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour leur faire connaître le bien-fondé de leur lutte. Ils sont entre 250 et 300 à se présenter au centre administratif de la rue Notre-Dame à partir de 15 h 30. Surpris par ce mouvement inattendu, on fait appel à la police pour bloquer l'accès à ceux qui n'ont pas encore pu entrer.

Le SEHR déplore alors les interventions maladroites et provocatrices des policiers. Il faudra de longues discussions avant que les policiers n'acceptent de laisser entrer ceux qui attendent à l'extérieur.

À l'intérieur, les dirigeants syndicaux rencontrent le directeur général, Pierre Buisson. Quand on le questionne au sujet des offres du gouvernement, ce dernier avoue en toute candeur n'être pas au courant.⁴⁴

Un répit de deux ans?

Au retour du congé des fêtes, le SEHR convoque une assemblée générale, le 11 janvier, pour connaître la position de ses membres face à l'entente de principe conclue le 19 décembre précédent entre le gouvernement et le Front commun. Heureux de n'avoir pas eu recours à une seule journée de grève, ils seront 604 à s'y présenter et à accepter cet accord dans une proportion de 85 %. Mais cela leur laissera un court répit puisque l'entente se terminera en juin 2002. Les gains sont assez importants : 1) augmentation de 9 % sur quatre ans, 2) réduction progressive du nombre d'élèves au préscolaire et au premier cycle du primaire, 3) moins d'élèves en difficulté par classe, 4) statu quo pour la sécurité d'emploi, 5) le dossier de l'équité est partiellement réglé et les quatorze, quinze et seize ans de scolarité passent dans la catégorie des dix-sept ans. Une rétroactivité est prévue pour ceux qui ont droit à cette promotion.⁴⁵

Le dossier sur l'équité n'est cependant pas considéré comme complété. À l'instar de la CEQ (devenue la CSQ), le SEHR revendique un autre classement que celui proposé par l'employeur : « Nous considérons que les responsabilités qui incombent au travail d'enseignant se comparent à celles d'un conseiller d'orientation ou d'un psychologue » d'affirmer Jacinthe Côté. Le député péquiste d'Iberville, Jean-Paul Bergeron, réaffirme son approbation aux demandes de la CSQ. Même les directeurs d'école de la commission scolaire des Hautes-Rivières laissent entendre qu'ils appuient la demande de la Centrale des syndicats du Québec, mais refusent cependant de se compromettre.⁴⁶

⁴³ *Le Canada-Français*, 25 septembre 1999.

⁴⁴ *Le Bulletin*, 9 décembre 1999; *Le Canada-Français*, 15 décembre 1999.

⁴⁵ *Le Canada-Français*, 19 janvier 2000; *Le Bulletin*, 17 février 2000. En octobre, on apprend que, par la même occasion, la CEQ change de nom et devient la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

⁴⁶ *Le Bulletin*, 15 novembre 2000; *Le Canada-Français*, 21 novembre 2001.

Une longue lutte suivra avant d'arriver à s'entendre avec les négociateurs gouvernementaux. Malgré la signature d'une convention collective, la CSQ recommande de poursuivre certains moyens de pression pour régler le dossier de l'équité, notamment en donnant des congés de devoirs et de leçons.⁴⁷

Forte de l'appui de 75 % de ses membres, la présidente du SEHR prévient que « l'équité est encore à réclamer » au début de l'année scolaire 2002-2003. Suivront des rencontres avec le premier ministre Bernard Landry le 13 décembre 2003 et, quatre jours plus tard, avec le ministre du Conseil du Trésor, Joseph Facal; il est alors convenu de traiter le dossier de l'équité séparément. L'entente finale sur l'équité ne se conclura que le 19 juin 2006.⁴⁸

Négociations, prolongation et décret (années 2001-2006)

Une prolongation

Entre temps, il faut reprendre les négociations nationales. Le 30 octobre 2001, le SEHR convoque ses membres à une assemblée générale. Les 400 membres présents approuvent dans une proportion de 70 % le plan d'action national qui prévoit notamment une demi-journée de grève.⁴⁹

De son côté, le gouvernement s'adresse au Conseil des services essentiels pour sévir contre la CSQ qui avait demandé aux professeurs de donner congé de devoirs et de leçons à leurs élèves entre les 5 et 21 novembre 2001. Le Conseil des services essentiels donne raison au gouvernement et ordonne même aux syndiqués de s'abstenir de tout débrayage. Ce sera sans déplaire au SEHR qui avait jugé que les moyens de pression entrepris depuis le début de l'année étaient inefficaces. C'est sans hésitation qu'on décide de tout suspendre lors d'une assemblée générale.⁵⁰

Suite à l'arrivée de Sylvain Simard, nouveau ministre en Éducation, le gouvernement offre de prolonger la convention collective jusqu'au 30 juin 2003. En assemblée générale, les membres du SEHR rejettent dans une proportion de 53 % cette proposition qui sera pourtant accueillie positivement par l'ensemble des membres de la CSQ dans une proportion de 66 %.

En conséquence, le SEHR convoque, le 4 juin 2002, une autre assemblée générale pour savoir si les membres maintiennent leur décision. La réunion est particulièrement houleuse et dure quatre heures. Finalement, 75 % des 600 membres présents optent pour l'acceptation de l'offre patronale.⁵¹

Des départs marquants

⁴⁷ *Le Canada-Français*, 7 novembre 2000.

⁴⁸ *Le Bulletin*, 12 juin et 20 août 2002, 9 janvier 2003; 22 juin, 12 octobre et 9 novembre 2006.

⁴⁹ *Le Bulletin*, 1^{er} et 15 novembre 2001.

⁵⁰ *Le Bulletin*, 15 et 29 novembre 2001 et 7 février 2002; *Le Canada-Français*, 23 janvier 2002.

⁵¹ *Le Bulletin*, 21 février, 21 mars, 18 avril, 13 et 20 juin 2002.

Le monde syndical de l'enseignement du Haut-Richelieu change de visages en 2003-2004 avec le départ de trois figures marquantes qui quittent leur poste pour la retraite. Chacun aura imprégné sa marque au cours des dernières années.

Tout d'abord, Michel A. Gagnon avait, dès ses premières années d'enseignement, montré un vif intérêt pour le monde syndical. En 1974, il avait été élu au conseil d'administration du SEHR à titre de responsable du secteur secondaire. Deux années plus tard, il en devenait vice-président. En juin 1980, les membres du SEHR le choisissent à la présidence qu'il occupe jusqu'en 1992 alors qu'il décide de se présenter à la FSE-CSQ où il est élu vice-président. De retour à l'enseignement en 1996, il n'en demeurera pas moins un délégué syndical actif.

Ses deux « vieux collègues de combat » se retirent eux aussi.

On se rappelle du vice-président, Robert Godin, le libéré expert des conventions collectives, des régimes de retraite et de l'assurance-emploi. Avec ses 30 ans de militantisme, il pouvait toujours fournir les conseils judicieux à ceux qui en avaient besoin.

Le troisième mousquetaire, Yves Landry, a occupé le poste de secrétaire durant 25 ans. Cet agent d'information effacé recueillait année après année les archives de l'organisme.⁵²

Puis, vient le tour de la présidente, Jacinthe Côté, qui tente l'aventure au poste de troisième vice-présidente du conseil exécutif de la CSQ dès le 1^{er} juillet 2003.

Gilles Saindon devient président par intérim en attendant sa nomination officielle en assemblée générale. D'abord enseignant à l'école secondaire P.-G.-Ostiguy de Saint-Césaire, M. Saindon était membre du conseil d'administration du SEHR depuis janvier 1999 à titre de responsable du secteur Saint-Césaire. Il sera soutenu par une équipe dont plusieurs membres ont déjà de l'expérience. Ce sont : Éric Plourde (vice-président), Aline Tétrault (secrétaire générale), Michel F. Gagnon (trésorier), Gino Jean (délégué Marieville, secondaire), Christian Hinse (délégué Iberville, secondaire), Sylvie Cloutier (déléguée Marieville, primaire), Paul Thibodeau et Richard Cardin (délégués Saint-Jean, secondaire), Jean-François Marin (délégué Saint-Césaire, primaire), France Dubé (déléguée Saint-Jean, primaire), René Blanchette (délégué Saint-Jean, primaire).⁵³

Alors que la convention est échue depuis le 30 juin 2003, la CSQ mène une campagne nationale sous le thème « L'éducation : un bien public ». Le 24 février suivant, le SEHR convoque une réunion générale à l'érablière La Goudrelle; 80 % des membres présents se prononcent pour un débrayage de 24 heures. Quelques mois plus tard, on jugera que cette journée n'est plus utile.⁵⁴

Nouveau gouvernement, nouvelles luttes

L'élection du gouvernement libéral de Jean Charest, en avril 2003 donne lieu à de nombreuses frictions avec le mouvement syndical. Les offres patronales feront dire, en janvier 2005, à la présidente de la FSE, Johanne Fortier : « Pour la partie patronale, il est évident que les élèves représentent du financement *par tête de pipe* et que le personnel enseignant n'est qu'une donnée

⁵² *Le Bulletin*, 27 mai 2004; *Le Canada-Français*, 18 juin 2003.

⁵³ *Le Bulletin*, 2 octobre 2003 et 19 février 2004.

⁵⁴ *Le Bulletin*, 16 octobre 2003, 18 mars, 1^{er} avril et 14 octobre 2004.

administrative à rentabiliser ». La commission scolaire des Hautes-Rivières fait exception : elle investit plus d'argent pour les services aux élèves que la plupart des autres commissions scolaires.⁵⁵

À l'assemblée générale organisée par le SEHR le 25 janvier 2005, 95 % des 256 membres présents acceptent d'appliquer le plan national de la CSQ. De nombreuses stratégies sont alors mises en œuvre :

- 1) lettres aux nouveaux députés de Saint-Jean (Jean-Pierre Paquin) et d'Iberville (Jean Rioux);
- 2) opération *Mes cinq jours de la semaine* où il est prévu de procéder à une série d'actions courtes et percutantes qui dérangent l'organisation scolaire;
- 3) boycott de l'organisation des activités parascolaires et des sorties culturelles;
- 4) journées silencieuses ou tapageuses lors des journées pédagogiques;
- 5) port de vêtements noirs, etc.⁵⁶

Le SEHR représenté par le président Saindon et quelques membres profitent du passage à Iberville du ministre de l'Éducation Jean-Marc Fournier à l'occasion d'un cocktail-bénéfice pour le parti libéral, pour l'interpeller et lui demander de vraies négociations.⁵⁷

Chacun son tour

Le comité patronal de négociation des commissions scolaires francophones décide de porter plainte au Conseil des services essentiels afin qu'il exige la cessation des différentes actions syndicales. Il en va du bien de l'élève argumente-t-on. « Ce sont des inconvénients mais qui ne portent pas préjudice aux élèves » de conclure le Conseil des services essentiels en guise de réponse.

Devant l'inertie du gouvernement, les syndicats croient le temps venu de passer à des actions plus agressives. Au SEHR, une assemblée générale est convoquée le 29 mars et, 64 % des 439 membres présents se disent prêts à des journées de grève modulées. En même temps, on adopte de nouvelles actions : présence passive lors des rencontres convoquées par les directions d'école et perturbation des procédures lors de la remise des bulletins.⁵⁸

Un grand débrayage regroupant les différents syndiqués de la Montérégie est mis en branle le 12 avril 2005. L'objectif est de manifester devant le bureau du ministre de l'Éducation à Châteauguay. Des 6 000 manifestants, on retrouve 640 membres du SEHR. Puis, le 6 mai, 35 000 grévistes dont 200 du SEHR se rendent devant l'Assemblée nationale à Québec. Rien n'y fait, le gouvernement demeure imperturbable. C'est partie remise pour les deux camps.⁵⁹

La CSQ lance, pour la rentrée scolaire 2005-2006, le plan nommé *Le Grand dérangement*. Il s'agit de perturber les activités en lien avec la direction d'école, et les événements spéciaux : pas de cueillette d'argent, pas de sortie éducative, pas de contacts avec le directeur les mardis et prolongation des récréations.

⁵⁵ *Le Bulletin*, 20 janvier 2005; *Le Canada-Français*, 7 septembre 2005.

⁵⁶ *Le Bulletin*, 3 et 24 février et 17 mars 2005; *Le Canada-Français*, 2 février 2005.

⁵⁷ Cette soirée rapportera 60 000 \$ au parti libéral. *Le Canada-Français*, 2 mars 2005.

⁵⁸ *Le Bulletin*, 17 et 31 mars 2005; *Le Canada-Français*, 6 avril 2005.

⁵⁹ *Le Canada-Français*, 6 et 13 avril 2005; *Le Bulletin*, 14 et 29 avril 2005.

Devant les offres gouvernementales jugées insuffisantes, on projette trois journées de grève. Les membres qui assistent à l'assemblée générale convoquée par le SEHR le 8 novembre, votent en faveur dans une proportion de 59 %.

Le 25 novembre, 600 membres du SEHR profitent d'une demi-journée de grève pour occuper les principales rues d'Iberville, de Richelieu, de Saint-Césaire et de Saint-Jean-sur-Richelieu.

C'est maintenant au tour de la Fédération des commissions scolaires du Québec d'entrer dans la mêlée. Elle demande à ses membres d'intervenir et de décréter un lock-out advenant la tenue d'une grève. Aussi, le conseil des commissaires des Hautes-Rivières tient une rencontre spéciale le 28 novembre à ce propos. À la surprise générale, aucun commissaire ne présente de résolution en ce sens.⁶⁰

La loi, c'est la loi!

Pour mettre fin aux moyens de pression exercés par ses syndiqués, le gouvernement Charest présente, le 15 décembre 2005, le projet de loi n° 142 concernant les conditions de travail dans le secteur public et l'adopte le lendemain. Les dernières conventions collectives sont, de ce fait, automatiquement renouvelées avec majoration des échelles de traitement et « affectation de ressources financières en vue [...] d'améliorer les services aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage [...] ». Ce décret lie les travailleurs jusqu'au 31 mars 2010. Des amendes sévères sont prévues en cas de non-respect de la loi.

Devant cette menace, la FSE décide de conclure une entente sur les clauses normatives (conditions de travail) excluant les salaires et suspend son plan d'action.⁶¹

Un grand schisme

Au retour des fêtes, les membres du SEHR sont réunis en assemblée générale le 24 janvier pour s'informer de cette entente et prendre position. La très grande majorité, soit 94,7 %, l'accepte et décide à 97 % d'abandonner les moyens de pression prévus. Cependant, les avis sont plus partagés au niveau provincial; ce ne sont que 69 % qui acceptent de ratifier l'entente.

Neuf des quarante-quatre syndicats de la CSQ refusent de voir leur lutte si vite abandonnée par la FSE-CSQ. Ils menacent même de se désaffilier. Le président Saindon se porte à la défense de la FSE. Selon lui, une entente plus ou moins satisfaisante est préférable à une loi qui aurait placé les syndiqués dans une situation encore moins acceptable. Il regrette que certains songent à diviser leur force plutôt que de se serrer les coudes dans l'adversité.⁶²

Néanmoins, le 7 juin 2006, à la suite d'un référendum, les neuf syndicats réfractaires décident de quitter la CSQ et la FSE pour créer, le 28 juin, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

⁶⁰ *Le Canada-Français*, 30 novembre 2005; *Le Bulletin*, 1^{er} décembre 2005.

⁶¹ www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca; *Le Bulletin*, 22 décembre 2005.

⁶² *Le Bulletin*, 2 février et 30 mars 2006.

Ordre professionnel et décrochage (années 1998-2016)

La formation d'un ordre professionnel pour les enseignants revient d'une manière cyclique et récurrente dans l'argumentation de divers organismes du milieu éducatif. À la fin des années 90, l'Office des professions du Québec était du même avis que la Centrale de l'enseignement du Québec qui n'y voyait aucun avantage.

On croyait ce projet abandonné lorsqu'en 2002, Pierre Reid, ministre de l'Éducation, des loisirs et du sport, ramène l'idée. Le débat est lancé à nouveau.

Cette même année, l'Office des professions du Québec conclut, à la suite d'une analyse judicieuse, que « dans les circonstances et misant sur la capacité du système d'éducation de se doter des mécanismes appropriés, l'Office ne juge pas opportun de recommander la création d'un ordre professionnel des enseignants et enseignantes ». ⁶³

La FSE-CSQ précise qu'un tel ordre « n'ajoutera rien à ce qui est déjà inscrit dans la loi de l'instruction publique qui assure déjà la protection du public et offre la possibilité de porter plainte ». Il y est « prévu des droits et devoirs de l'enseignant ». Les enseignants québécois se mobilisent pour faire connaître leur opposition par des pétitions. Le SEHR parvient à recueillir la signature de 843 opposants. ⁶⁴

Le 28 janvier 2004, la présidente de la FSE, Johanne Fortier, clamera, lors d'une manifestation à Montréal, que « la profession enseignante est suffisamment encadrée ».

À la suite d'une consultation dans l'ensemble de la province de Québec, les enseignants rejettent à 94 % la création d'un ordre professionnel. Le président du SEHR, Gilles Saindon expliquera au journal *Le Canada-Français* « qu'un ordre professionnel n'apporterait rien de plus aux enseignants, aux élèves et à leurs parents ». ⁶⁵

Protecteur du citoyen

Dans une interview accordée à *L'Actualité* en 2016, le député caquiste de Chambly, Jean-François Roberge, relance à son tour le débat en faveur de la création d'un ordre professionnel pour les enseignants. Il y donne pour raison que rien n'a changé au cours des quinze dernières années pour améliorer le système d'éducation au Québec et la protection du public. Pourtant, s'il avait jeté un coup d'œil sur une section de son comté qui se situe à l'est de la rivière Richelieu, il aurait appris que la commission scolaire des Hautes-Rivières a, depuis 2010, embauché l'avocate, M^e Pascale Legault, à titre de protectrice de l'élève conformément à la loi de l'instruction publique. M^e Christian Beaudry la remplaçait trois années plus tard. Dans son rapport pour l'année 2013-2014, ce dernier

⁶³ Office des professions du Québec, *Avis de l'Office des professions du Québec sur l'opportunité de constituer un ordre professionnel des enseignants et enseignantes*, gouvernement du Québec, 2002.

⁶⁴ *Le Bulletin*, 1^{er} octobre 1998, juin 2002 et 27 novembre 2003.

⁶⁵ *Le Bulletin*, 5 et 22 janvier et 18 mars 2004; *Le Canada-Français*, 24 mars 2004.

faisait état de 25 demandes de consultation parmi lesquelles cinq plaintes : l'une était irrecevable, trois non-fondées et une dernière concernait la direction d'une école.⁶⁶

Décrochage

Tout au long des 25 dernières années, le ministère de l'Éducation et les syndicats de l'enseignement ont consacré beaucoup de temps pour réduire le nombre d'élèves qui quittent l'école secondaire sans avoir obtenu un diplôme. Dès 1993, le ministère de l'Éducation allouait la somme de 68 545 \$ pour la tenue de colloques sur la réussite éducative. Si on se fie aux conclusions de ceux qui y ont participé, il n'en avait résulté « qu'un feu d'artifice de bonnes intentions ». On avait peut-être mis la « charrue devant les bœufs »... Plus tard, en 1998, la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé avait cerné l'une des causes du manque d'intérêt pour les études. « Le gouvernement doit établir des règles concernant les jeunes qui travaillent et qui fréquentent l'école », avait-elle signalé.⁶⁷ Pourtant le 2 février 2012, *Le Canada-Français* rapporte que plusieurs étudiants travaillent trop et qu'ils « occupent même des emplois de nuit ».

Le thème du décrochage scolaire a été et demeure une tache à endiguer même si on a pu constater de l'amélioration au cours des années. Les statistiques de la commission scolaire des Hautes-Rivières démontrent en effet une décroissance constante du taux de sorties sans diplôme ni qualification de ses étudiants :

1999-2000 : 29,9 %

2000-2001 : 26,4 %

2001-2002 : 26,4 %

2002-2003 : 28,3 %

2003-2004 : 26,5 %

2004-2005 : 26,4 %

2005-2006 : 27,1 %

2006-2007 : 28,6 %

2007-2008 : 23,8 %

2008-2009 : 23,1 %

2009-2010 : 22,4 %

2010-2011 : 21,7 %

2011-2012 : 21,4 %

⁶⁶ *Le Canada-Français*, 1^{er} juillet 2010, 21 mars 2013 et 8 janvier 2015.

⁶⁷ *Le Canada-Français*, 21 octobre 1992 et 7 avril 1993; *Le Bulletin*, 16 avril 1998.

2012-2013 : 20,8 %

2013-2014 : 19,4 %

Le taux de décrochage touche particulièrement les garçons qui, en 2012-2013, se situait à 27,8 % contre 14,7 % chez les filles. De nos jours, certains experts croient qu'en améliorant la maîtrise de la lecture au premier cycle du primaire, on arriverait à réduire de 90 % le décrochage...⁶⁸

Compressions significatives et solutions discutables (années 2006-2008)

De nouveaux visages

À la suite de sa prise de retraite en 2006, le directeur général de la commission scolaire des Hautes-Rivières, Pierre Buisson, est remplacé par Claude Boivin. Les directeurs d'école n'apprécient guère ce choix parce que, lors de la sélection, le personnel de la commission scolaire des Hautes-Rivières avait été écarté.

En apprenant le retour de Jacinthe Côté au SEHR, Gilles Saindon annonce qu'il n'a pas l'intention de renouveler son mandat à la présidence. Elle reprend donc le bâton du pèlerin.⁶⁹

Coupures, coupures, coupures

Le monde de l'éducation, on l'a déjà dit, est généralement le premier ciblé lorsque le gouvernement fait face à une crise économique ou à un déficit budgétaire. « La façon dont certaines coupures sont effectuées, particulièrement dans le réseau de l'éducation, fait en sorte que les administrations locales ne savent que faire pour économiser et sont tentées de contourner les conventions collectives ».

Et, puisque les ratios enseignants-élèves sont protégés par les conventions collectives, les commissions scolaires optent généralement pour une diminution des spécialistes et des autres professionnels. En conséquence, il en résulte une diminution des services et une augmentation de la tâche du professeur.⁷⁰

La baisse constante de la gente étudiante causée par la dénatalité et l'attrait des écoles privées entraînent aussi une diminution significative des subventions. Entre 2005 et 2011, la commission scolaire des Hautes-Rivières a perdu 2444 élèves.⁷¹ Cela représente une baisse de subvention de plus de treize millions de dollars.⁷²

Un « retour vers le futur »

⁶⁸ *Le Canada-Français*, 9 février 2012; 21 février 2013 et 26 février 2015.

⁶⁹ *Le Canada-Français*, 4 octobre et 29 novembre 2006; *Le Bulletin*, 8 juin 2006.

⁷⁰ GAGNON, Mona-Josée, https://pum.umontreal.ca/apqc/95_96/gagnon/gagnon.htm

⁷¹ *Le Canada-Français*, 25 août et 15 septembre 2011.

⁷² 13 371 124 \$ exactement. Ce résultat a été calculé à partir du montant versé pour chaque élève en 2012-2013 qui était de 5 471 \$.

Pour illustrer les conséquences de ces baisses constantes, examinons une année particulièrement représentative : 2007-2008.

Redoutant un déficit de deux millions de dollars, la commission scolaire des Hautes-Rivières envisage de réduire les groupes CPT (cheminement particulier temporaire) et d'élèves HDAA, en plus d'augmenter les classes dites multiâges ou à multiples niveaux comme au temps d'Émilie Bordeleau et de Marie-Jeanne Davignon.⁷³ Le SEHR estime que cette solution entraînera une mise à pied de quelque 55 enseignants et propose à l'employeur d'examiner d'autres mesures d'économie réalisables et même de rencontrer conjointement le ministre.⁷⁴

En assemblée générale, tenue le 15 janvier 2008 à l'érablière La Goudrelle, les membres du SEHR se prononcent contre les mesures de la CSDHR et décident de se présenter au Conseil des commissaires prévu le 21 janvier. Les dirigeants syndicaux y soumettent alors « 11 propositions d'économie dont l'imposition de frais de surveillance à l'heure du dîner et la réduction de la masse salariale des administrateurs ». La présidente de la CSDHR, Andrée Bouchard, répond qu'elle étudiera ces propositions avec ses confrères.⁷⁵

Pourtant, le 27 février, les dirigeants de la CSDHR exposent leur propre plan à des membres du personnel choisis au hasard et, en soirée, à des comités de parents. Le lendemain, une trentaine d'élèves sont rencontrés.⁷⁶ Les dirigeants scolaires semblent décidés de maintenir leurs mesures d'économie en intégrant plus d'élèves en difficulté dans les classes régulières et en diminuant les services.

Lors d'un conseil des commissaires, tenu le 14 avril à l'école Bruno-Choquette, plusieurs intervenants expriment leur inquiétude face au plan de la CSDHR. Un élève de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot remet aux commissaires une pétition de 800 noms pour le maintien des services aux élèves en difficulté. La présidente du SEHR affirme que « favoriser davantage l'intégration des EHDA en classes régulières vient compromettre la réussite d'un grand nombre d'élèves ». La présidente de la CSDHR leur répond qu'aucune décision n'a encore été prise. Pourtant, il est encore question de « 26 non-engagements et de 26 mises en disponibilité » lorsque le plan sera appliqué.⁷⁷

Rappelons qu'au cours de l'année 1987-1988, on comptait 28,4 % d'emplois précaires dans le Haut-Richelieu. En 2009, ils atteignent 45 %.⁷⁸

« Y a toujours ben rien qu'un bout! »

Les années qui suivent sont relativement semblables :

2010 : au préscolaire, la CSDHR prévoit réduire le nombre de périodes en éducation physique et dans les autres cours spécialisés;

⁷³ En juin 2010, la commission scolaire des Hautes-Rivières compte 40 groupes multiniveaux répartis dans 25 écoles du primaire. (*Le Canada-Français*, 3 juin 2010)

⁷⁴ *Le Bulletin*, 13 décembre, 2007; *Le Canada-Français*, 19 décembre 2007 et 9, 23 janvier 2008.

⁷⁵ *Le Bulletin*, 17 janvier 2008; *Le Canada-Français*, 23 janvier et 13 février 2008.

⁷⁶ *Le Bulletin*, 28 février 2008; *Le Canada-Français*, 26 mars 2008.

⁷⁷ *Le Canada-Français*, 9 avril et 14 mai 2008; *Le Bulletin*, 10 et 24 avril 2008.

⁷⁸ *Le Bulletin*, 5 novembre 2009.

2011 : une baisse d'environ 300 élèves entraînera une compression budgétaire d'un million de dollars en septembre 2011;

2013 : à cause de la baisse de la péréquation, la CSDHR devra combler un trou de sept millions de dollars en septembre 2013. Elle y remédiera par la hausse des taxes scolaires. La Fédération des comités de parents forme une coalition pour dénoncer les compressions annoncées;

2015 : la CSDHR devra combler un trou de huit millions de dollars en 2015-2016. Elle envisage de retrancher un million de dollars prévu pour les élèves handicapés, en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation. Des parents organisent des chaînes humaines un peu partout pour protéger l'école publique; ils sont une centaine à l'école des Savanes de Saint-Luc.⁷⁹

Il vient un temps où on ne voit plus la sortie du tunnel tant à la CSDHR qu'au SEHR(CSQ). La directrice générale de la Commission scolaire, Claude Boivin, lance un cri d'alarme : « Nous passons d'une série de coupures à une autre. Il y a des limites à piger dans le budget ». Jacinthe Côté s'inquiète, quant à elle, de la qualité de l'enseignement : « À un certain moment, il y aura un impact sur les élèves ». ⁸⁰

Pendant ce temps-là, le gouvernement demeure imperturbable et maintient le cap pour atteindre un budget équilibré.

⁷⁹ *Le Canada-Français*, 3 et 10 mars 2010, 12 mai 2011, 14 février et 11 avril 2013, 23 avril et 8 octobre 2015; *Le Bulletin*, 11 mars 2010 et 28 mars 2013.

⁸⁰ *Le Canada-Français*, 22 septembre 2011 et 21 mai 2015. En 2008, le nom officiel du SEHR devient SEHR (CSQ)

Les écoles privées et les classes sélectives

(années 1993-2017)

Vers une école égalitaire?

Au début des années 1970, il existe encore des classes dites « à rythmes » à l'école secondaire : fort, moyen et faible. Les élèves sont classés selon leurs moyennes dans les matières de base. Peu à peu des commentaires s'élèvent pour dénoncer cette réalité.

On affirme que l'école publique doit être plus égalitaire pour l'ensemble des étudiants. On mettra même en doute la pertinence du redoublement. Au primaire, ceux-là réclameront la disparition des bulletins « chiffrés » accompagnés de moyennes de groupe. On croit qu'en répartissant l'ensemble des étudiants dans les mêmes classes, le professeur pourra demander aux plus « doués » de venir en aide à ceux qui ont de la difficulté. On oublie qu'au contraire, ces derniers tentent souvent de se fondre parmi les autres en cessant de se démarquer.

Les écoles privées

La disparition des rythmes sera largement exploitée par les écoles privées qui, elles, procèdent à différents tests d'aptitude pour sélectionner leurs élèves. De nombreux parents d'enfants doués, profitent du fait que ces écoles sont généreusement subventionnées à près de 75 % par l'État⁸¹ pour y inscrire leurs enfants privant ainsi le secteur public de plusieurs de ses meilleurs éléments. Les avantages fiscaux consentis à ces parents s'ajoutent aux attraits du privé. Évidemment, l'apparition des palmarès des écoles joue en faveur du privé.

Apprendre l'anglais au privé

L'idée d'une immersion en anglais en 6^e année refait surface en 2011. La FSE-CSQ affirmera clairement qu'un tel programme est une utopie et hypothèque la réussite des élèves qui éprouvent des difficultés dans leur langue maternelle. Elle invite ses membres à procéder à une réflexion à ce sujet.

C'est ce que fait le SEHR en sondant ses membres. Il en ressort de nombreuses questions :

- Les EHDA y seront-ils soumis?
- Est-il pertinent d'appliquer ce programme à l'ensemble des étudiants?
- Quel sera le véritable impact chez ceux qui ont des problèmes en français?
- Comment arrivera-t-on à appliquer l'immersion dans les classes multiâges?
- Qu'advient-il du programme de certaines matières enseignées au secondaire (géographie, histoire, mathématiques, etc.) si les prérequis prévus en 6^e année disparaissent?

⁸¹ Selon un comité chargé d'analyser le financement des commissions scolaires créé par Marie Malavoy en 2013 (*Le Soleil*, 12 juin 2014).

La FSE fera part au gouvernement de toutes les inquiétudes qui ont été communiquées par les enseignants et lui proposera d'autres modèles pour améliorer l'apprentissage de l'anglais. Le gouvernement demeurera muet.⁸²

Le débat sur l'échec de l'enseignement de l'anglais offre alors l'opportunité rêvée d'ouvrir des écoles privées au niveau de la maternelle et du primaire. Quoi de mieux que le privé pour parvenir à l'excellence?

C'est ainsi que sont apparues, au cours des dernières années, des écoles privées dites trilingues qui s'adressent aux jeunes élèves. La plupart d'entre elles permet aux parents de contourner la loi 101 d'une manière légale tout en étant largement subventionnée. Ainsi, aux écoles Vision de Saint-Jean et d'Iberville, l'anglais et le français sont enseignés à titre de langues maternelles bien que les élèves étudient principalement en anglais.⁸³

C'est un autre coup dur pour l'école publique. Les statistiques nous montrent que 8 % des jeunes (ou leurs parents) préféraient l'école privée en 1973 alors qu'il y en a plus de 20 % en 2012.⁸⁴

Des classes de motivation

Pour colmater cette fuite et améliorer l'image de l'école publique, les directions d'école songent à créer des classes de sports-arts-études. À l'école Marguerite-Bourgeoys, on introduit, dès 1990-1991, ce genre de classes. L'impact sera immédiat et plusieurs élèves qui se proposaient d'aller au privé changent d'idée. Ce mouvement, timide au début, mise d'abord sur la motivation des élèves. La décision de s'y inscrire leur revient en autant qu'ils répondent à des exigences minimales : note de passage dans toutes les matières, remise des travaux à temps et comportement convenable. Cette initiative qui sera ensuite imitée par d'autres écoles et même adoptée par la Commission scolaire, semble avoir les effets escomptés et retenir plus d'étudiants à l'école publique.

Le mouvement prend de l'ampleur et, au début des années 2000, plusieurs professeurs désirent à leur tour offrir ce type de classe dans leur spécialité.

On introduit même le programme d'éducation internationale où, cette fois, on sélectionne les élèves en fonction de leur rendement scolaire parce qu'une fois acceptés, les élèves doivent fournir un travail exigeant. En plus d'obtenir la certification d'études du ministère de l'Éducation, l'étudiant reçoit un baccalauréat international à la fin des études secondaires.

La commission scolaire des Hautes-Rivières a contribué au développement de ces différents types de classes de motivation. En 2008, le programme d'étude internationale est offert aux élèves de son territoire dans ses polyvalentes et à Euclide-Théberge. En 2015, elle abaisse même les critères d'admission au programme sports-arts-études.⁸⁵

⁸² *Le Bulletin*, 22 décembre 2011, 19 janvier et 16 février 2012.

⁸³ Entre 500 et 700 heures de cours en anglais par année contre quelque 300 heures en français. *Le Canada-Français*, 14 octobre 2010, 3 novembre 2011 et 17 mai 2012; <https://stjean.ecolevision.com/les-langues-a-vision/>.

⁸⁴ *Le Bulletin*, 25 octobre 2012.

⁸⁵ *Le Canada-Français*, 17 septembre, 8 et 22 octobre 2008; 1^{er} octobre 2015.

Bien que ces classes retiennent de nombreux élèves à l'école publique, la FSE-CSQ croit qu'il faut encadrer ces projets particuliers pour les rendre accessibles à tous. Elle suggère notamment de ne pas sélectionner les élèves en fonction de leurs résultats et d'éliminer les frais d'admission. Rejeter du revers de la main les classes à vocation serait faire peu de cas de la motivation des jeunes, selon la FNEEQ.

En attendant, les élèves des écoles publiques « décrochent pendant qu'au privé, c'est l'école qui les abandonne lorsque malgré la sélection, ils n'arrivent pas à performer »⁸⁶.

Pandémie, négociations et détresse

(années 2009-2010)

Grippe H1N1

« Un mal qui répand la terreur, mal que le ciel en sa fureur inventa pour punir les crimes de la terre : la grippe H1N1, puisqu'il faut l'appeler par son nom » aurait sans doute écrit le fabuliste Jean de La Fontaine s'il avait vécu en 2009. Cependant, il en aurait probablement modifié la morale en s'inspirant plutôt des moutons de Panurge...

Résumons les faits. En juin 2009, l'Organisation mondiale de la santé des Nations-unies, qualifie de pandémie grave l'avènement de la grippe H1N1. Les médias mondiaux lancent des messages d'alarme à répétition et parviennent à paniquer les populations. Les gouvernements craignent de manquer de vaccins.

Les services de santé du Québec mettent sur pied quelques centres de vaccination. De son côté, le SEHR prévient les enseignantes enceintes qu'elles ont droit à un retrait préventif. Le journal *Le Canada-Français* annonce que 300 élèves sont absents lors de la rentrée. Ils seront 705 en novembre.

La commission scolaire des Hautes-Rivières établit rapidement ses règles de prévention :

- le personnel ne sera pas vacciné contre son gré;
- la vaccination des élèves aura lieu à l'extérieur des écoles.

Ces mesures sont menées rondement et environ 55 % des étudiants ont déjà été vaccinés en novembre. Finalement, le ministre de la Santé annonce la fin des retraits préventifs le 7 janvier suivant.⁸⁷

Tout ça pour découvrir qu'en fin de compte, ladite pandémie n'a pas causé plus de morts qu'une simple grippe saisonnière...

Négociations

⁸⁶ *Le Bulletin*, 25 octobre 2012.

⁸⁷ *Le Bulletin*, 10 et 24 septembre 2009, 14 janvier 2010; *Le Canada-Français*, 26 août, 14 octobre, 4 et 18 novembre 2009, 6 janvier 2010.

Si l'année 2009-2010 a été perturbée par la « pandémie » H1N1, elle n'annonce rien qui vaille du côté des négociations provinciales; il faut mettre de l'ordre dans le dossier des élèves HDAA qu'on intègre dans des classes régulières sans trop de discernement. Les syndiqués misent sur une étude de l'UQAM qui met en évidence les risques de ce genre d'intégration à tout prix.⁸⁸

En assemblée générale du 26 janvier, les membres du SEHR approuvent dans une proportion de 99 % le plan d'action national qui consiste à poser des gestes percutants sans trop de gravité. On insiste pour que chacun trace un portrait de sa classe en y incluant les cas qui causent problème.

Le samedi 20 mars, quatre autobus nolisés par le SEHR se rendent à Montréal pour joindre une manifestation du Front commun.

Le 18 mai, les membres du SEHR réunis en assemblée générale optent majoritairement pour le déclenchement d'une grève générale légale avec le Front commun.⁸⁹

Selon une enquête menée auprès de 1300 membres du SEHR :

- le tiers (38,2 %) des enseignants ont un statut précaire;
- 94,1 % jugent qu'ils ont trop d'élèves par classe;
- 66,2 % des élèves intégrés ne reçoivent pas les services essentiels;
- 84,3 % des classes comportent plus de 10 % d'élèves en besoins particuliers.⁹⁰

La confrontation redoutée sera pourtant brève puisqu'une entente de principe est conclue le 28 mai. Les 200 membres du SEHR, réunis le 15 juin, acceptent cet accord dans une proportion de 92,1 %. C'est la fin des moyens de pression, mais le mandat de grève pour l'automne demeure, car il reste les matières intersectorielles à régler (salaires, retraite et droits parentaux); un accord de principe est conclu durant l'été. Il faudra revenir en assemblée générale pour prendre position.⁹¹

Lors de la rentrée 2010-2011, la présidente Côté se dit très satisfaite du résultat des dernières négociations : « L'entente obtenue en juin relative à l'intégration des élèves en difficulté d'apprentissage devrait apporter cette bouffée d'air frais que nous attendions depuis plusieurs années ».

Malgré ces gains sur les éléments sectoriels, les membres du SEHR ne semblent pas particulièrement emballés par les conclusions sur le salaire et la retraite lorsqu'ils sont invités à une assemblée générale convoquée le 5 octobre. Ils ne sont que 57 % à accepter cette entente qui prendra fin en 2015 comparativement aux 83,3 % des autres membres de la CSQ. Comme elle en a l'habitude « La partie patronale profite de la rédaction finale pour se remettre en mode de négociation ». Il faudra attendre jusqu'au 30 septembre 2011 avant que l'entente ne soit entérinée.⁹²

⁸⁸ *Le Bulletin*, 10 septembre, 22 octobre, 5 novembre et 17 décembre 2009.

⁸⁹ *Le Bulletin*, 11 février, 1^{er} avril et 20 mai 2010.

⁹⁰ *Le Bulletin*, 15 avril 2010.

⁹¹ *Le Bulletin*, 17 juin 2010.

⁹² *Le Bulletin*, 1^{er} septembre et 14 octobre 2010; 20 janvier 2011.

Faut-il en rire?

Alors que la commission scolaire des Hautes-Rivières demande au ministre de l'Éducation l'autorisation d'emprunter 328 620 \$ pour participer à la construction d'un stade régional à surface synthétique au Cégep, elle projette de diminuer le temps d'enseignement des spécialités, dont l'éducation physique, au préscolaire par mesure d'économie. Ce projet provoque l'ire de 70 enseignants du préscolaire qui réagissent en se présentant à une rencontre des commissaires.⁹³

Optimisme, morosité et grief (années 2010-2014)

Les années 2010 à 2014 sont tantôt teintées d'optimisme, tantôt de pessimisme. Si plusieurs enseignants éprouvent de la détresse d'autres parviennent à réaliser l'irréalisable. Pendant que le SEHR pose un grief contre la Commission scolaire, il ne prend pas moins position contre la disparition projetée de celle-ci.

Au cours de cette période, la directrice générale de la CSDHR, Claude Boivin, se retire et cède son poste à Éric Blackburn.⁹⁴

Morosité

Plusieurs professeurs ne se sentent plus à la hauteur de vaincre les nombreux obstacles qui se sont accumulés au fil des ans. Les absences de longue durée s'ajoutent aux demandes d'allègement de tâche.

La présidente du SEHR, Jacinthe Côté, constate la situation avec émotion : « Ils ne sont plus capables. Ils ne voient pas comment ils pourront poursuivre l'année scolaire (...) autant chez les hommes que chez les femmes ». Selon elle, les causes sont multiples : impuissance à améliorer les rendements de leurs élèves, multiplication des cas d'indiscipline, indifférence des parents et augmentation de la violence. Uniquement pour l'année 2010-2011, le SEHR a reçu 207 demandes d'allègement de tâche.

« Nous l'entendons, cette détresse », répondra la directrice générale de la Commission scolaire, Claude Boivin. Elle en a pour preuve que la CSDHR « est l'une de celles qui allouent le plus de ressources en Montérégie pour l'aide à l'intégration ».

Épuisée et à bout de souffle, Diane Boudreau, enseignante à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, décide de publier un essai sur la situation de l'enseignement : « Nous courons à la catastrophe! » clame-t-elle. Selon elle, le professeur doit régulièrement faire face à une dévalorisation de sa profession, à de l'intimidation, à des parents qui se prennent pour des experts. C'est sans oublier que les élèves sont considérés comme des clients qu'il faut satisfaire à tout prix. Elle s'en

⁹³ *Le Canada-Français*, 17 février 2010; *Le Bulletin*, 11 mars 2010.

⁹⁴ *Le Canada-Français*, 6 décembre 2012.

prend également aux dépenses irréflechies pour l'achat des plus récents outils technologiques. Elle est convaincue que les étudiants préfèrent un enseignant traditionnel et stimulant à un tableau blanc interactif. Ce genre de dépense aurait été plus profitable si on l'avait investi dans la réduction du nombre d'élèves par classe, ajoute-t-elle.⁹⁵

Dossier Ferland

L'intégration des élèves HDAA dans les classes régulières a donné lieu à une discorde entre le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu et la Commission scolaire, chacun interprétant la convention collective différemment.

En 2007, un grief est inscrit par le SEHR sur les services et la pondération que la Commission scolaire aurait dû accorder aux EHDAAs intégrés. L'année suivante, l'arbitre, Gilles Ferland, donne raison au demandeur dans 28 cas en cause. Toutefois la CSDHR décide de contester la sentence arbitrale en cour supérieure qui, à son tour conforte la décision de l'arbitre. Suit une longue négociation entre les deux instances pour résoudre adéquatement la répartition compensatoire d'une centaine d'ayants droit. La complexité du dossier présage des années de calculs et les deux parties conviennent que ce temps pourrait être écourté en déterminant un dédommagement commun à partir de cas types choisis aléatoirement. Le SEHR convoque alors une réunion générale le 22 janvier 2013 afin de connaître la position de ses membres. Ceux-ci décident, à très forte majorité, « de poursuivre l'exploration avec la Commission scolaire sur la base d'une démarche collective ». En fin de compte, il y a entente de principe selon laquelle la CSDHR versera une compensation de trois millions de dollars à être partagée entre tous les enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire pour les années 2004 à 2013. Cette entente est acceptée par les membres réunis le 1^{er} avril 2014.⁹⁶

Quand Marguerite-Bourgeoys a une idée en tête...

Une histoire invraisemblable se déroule à l'école Marguerite-Bourgeoys en 2010. Deux enseignants en mathématiques, Stéphanie Côté et Patrick Languedoc, appuyés du CP Dany Brochu, cherchent à développer le sentiment d'appartenance des élèves et à faire la démonstration d'une application concrète pour leur matière. Des élèves lancent l'idée d'améliorer la cour de leur école. Le mouvement est déclenché sous leur supervision, des élèves intrépides relèvent le défi et se lancent à la cueillette d'argent pour atteindre leur objectif. Toute l'école s'y met pour en faire un projet collectif. C'est ainsi que les jeunes étudiants apprennent à vaincre leur timidité et entrent en contact avec 350 organismes et entreprises pour collecter des fonds. Évidemment, ils ont, au préalable, établi un budget précis où dépenses et revenus se côtoient. Ils ont appris à faire des plans, à rédiger des exposés, à argumenter et à convaincre. Et, en moins de deux ans, ils ont recueilli près d'un demi-million de dollars. La CSDHR ajoute une somme semblable en devançant des octrois prévus à cet effet

Au cours de l'été 2011, la cour est complètement transformée : une quarantaine d'arbres et arbustes entourent deux coins détente et de nouveaux modules de jeux. Cette réalisation est présentée au

⁹⁵ *Le Canada-Français*, 27 mai et 3 juin 2010, 7 mars et 18 décembre 2013. BOUDREAU, Diane, *Une éducation bien secondaire*, poètes de brousse, coll. Essai libre, Montréal, 2013.

⁹⁶ *Le Bulletin*, 17 novembre 2009, 27 octobre 2011, 15 mars 2012, 10 janvier, 12 septembre et 5 décembre 2013, 30 janvier et 10 avril 2014.

concours québécois en entrepreneuriat et se mérite le premier prix dans la catégorie deuxième cycle du secondaire.

Comme quoi il suffit parfois de rêver tout haut en pleine classe pour faire briller le trésor qu'on a en face de soi.⁹⁷

Disparition des commissions scolaires?

La remise en question de l'existence des commissions scolaires fait partie de ces vieilles chicanes qui renaissent à un cycle régulier. L'une des raisons évoquées est l'économie que cette dissolution représenterait.

Le sujet est revenu à l'ordre du jour en 2011 et la Fédération des commissions scolaires du Québec a réagi en organisant des journées de valorisation. Invité à l'une de ces journées, soit le 6 octobre, le SEHR met en doute que ce soit une solution qui améliorerait véritablement la gestion de l'éducation. Il se rallie même aux syndicats de la Montérégie-Est qui favorisent le maintien de cette institution garante d'une certaine équité entre les écoles.

Les abolitionnistes pointent aussi le désintérêt du public lors des élections des commissaires qui représentent des dépenses exorbitantes. Aux élections scolaires de 2014, par exemple, les commissaires des Hautes-Rivières ont été élus par à peine 5,75 % des électeurs potentiels. Le gouvernement est alors d'avis qu'il faut mettre fin aux élections scolaires. Surgit le projet de loi n° 86 « modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la Commission scolaire ». Après auditions publiques en 2016, le ministre Sébastien Proulx conclut qu'il faut abandonner ce projet de loi.⁹⁸

Fin de la décroissance dans les Hautes-Rivières

Après plusieurs années de décroissance du nombre des étudiants, on observe enfin un mouvement contraire à partir de 2012 alors que le nombre des étudiants inscrits est relativement le même que l'année précédente (+3). L'année suivante, on doit déplacer des centaines d'élèves à cause d'un accroissement de 200 inscriptions. La croissance se poursuit en 2014 avec l'arrivée de 183 élèves supplémentaires; elle se remarque particulièrement à Saint-Luc. On fait le même constat en 2015. L'année suivante la courbe montante faisait un saut de 354 élèves. Pour les enseignants, ce phénomène instaure une certaine stabilité d'emploi.⁹⁹

La semaine de relâche et négos nationales (années 2014-2016)

⁹⁷ *Le Canada-Français*, 20 octobre 2011.

⁹⁸ *Le Bulletin*, 29 septembre, 13 et 27 octobre et 11 février 2016; *Le Canada-Français*, 13 octobre et 24 novembre 2011, 16 novembre 2014, 23 avril 2015.

⁹⁹ *Le Canada-Français*, 4 octobre 2012, 22 août 2013, 28 août 2014, 3 décembre 2015 et 25 août 2016.

Les pires confrontations des 25 dernières années s'amorcent à partir de 2014-2015. Au plan national, les enseignants doivent entreprendre de nouvelles négociations pour une convention collective. Face à un gouvernement déterminé à réduire le budget alloué à l'éducation, Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, affirmera : « Tout ce qu'on a bâti depuis quelques années est en train de s'effondrer ».¹⁰⁰

Au plan local, les négociations amorcées après la signature de l'entente nationale précédente tournent nettement au vinaigre.

Premières prises de bec

Avant d'entreprendre des négociations avec la CSDHR, le SEHR consulte ses membres sur les 32 points à régler localement soit le calendrier scolaire, la répartition des tâches, la procédure d'affectation et de mutation, la liste de priorité d'emploi en formation professionnelle et à l'éducation des adultes, les congés sans traitement, le mode de participation des enseignants, etc. Les premières rencontres se passent relativement bien jusqu'au 10 décembre 2014 alors que la Commission scolaire refuse de prolonger les arrangements locaux. Elle ne veut s'en tenir qu'à l'entente nationale. C'est une première en 30 ans, selon les dirigeants du SEHR.

Bien qu'on ne s'entende pas sur différents points, notamment le nombre de classes multiâges, la liste de rappel et les congés spéciaux, c'est la disparition possible de la semaine de relâche qui retient l'attention des médias.

Lors des rencontres du 31 octobre et du 4 novembre 2014, les représentants de la CSDHR, alléguant la possible disparition des commissions scolaire, ne voient plus la nécessité de poursuivre les négociations. Tout au plus, veulent-ils une entente pour établir le calendrier de l'année à venir. Et, malgré l'annonce du ministre Bolduc de maintenir en place les commissions scolaires, la partie patronale semble avoir érigé un mur.

Suivent deux assemblées générales convoquées par le SEHR, le 2 décembre 2014 et le 7 janvier 2015. La position des membres présents est irrévocable : « Dans le cadre de la négociation locale, il ne peut y avoir d'entente incluant une semaine de relâche au calendrier 2015-2016, sans accord sur les autres arrangements locaux ». La Commission scolaire ne veut s'en tenir qu'au calendrier.

De cette confrontation, le journal *Le Canada-Français* du 26 février retient surtout que la semaine de relâche serait menacée à cause du désaccord sur les arrangements locaux.¹⁰¹

Le mardi 24 mars, plusieurs enseignants se rendent à un conseil des commissaires à l'école Joséphine-Dandurand. Malgré une demande du SEHR, les commissaires refusent de déplacer leur réunion dans une autre salle plus grande. Seulement la moitié des quelque 200 personnes qui s'y présentent peut entrer dans la petite salle. La présidente Andrée Bouchard, cynique, a « tenu à souligner sa satisfaction de voir une si grande participation au conseil des commissaires ». Dans une vaine tentative, la présidente du SEHR se dit prête à reprendre les discussions et à céder sur certains points. Le vice-président du SEHR, Éric Plourde, remet même un document intitulé

¹⁰⁰ *Le Canada-Français*, 12 février 2015.

¹⁰¹ *Le Bulletin*, 9 et 30 janvier, 11 et 25 septembre et 3 décembre 2014; 15 et 29 janvier 2015.

Proposition globale pour un règlement sur les arrangements locaux. Rien n'y fait, les commissaires refusent de revenir sur leur décision malgré l'intervention du comité des parents qui proposait de regrouper des journées pédagogiques la même semaine. Il n'y aura pas de semaine de relâche!

N'hésitant pas à exprimer publiquement son ressentiment, la présidente de la CSDHR dira que la semaine de relâche sert de faux prétexte à un « chantage syndical ».¹⁰²

Il faut conserver la semaine de relâche

Une pétition est alors lancée sur le Web dans le but de préserver la semaine de relâche. On recueille pas moins de 2500 signatures en 24 heures. L'objectif est de s'adresser directement au gouvernement pour qu'il intervienne.

Le comité des parents demande aux parties de procéder à un dernier effort de conciliation. Jacinthe Côté les assure que la dernière proposition syndicale permet de régler le litige tandis qu'Andrée Bouchard maintiendra que le calendrier n'est pas lié aux arrangements locaux.

À la suite d'une offre globale où le Syndicat a reculé sur plusieurs points, les représentants de la CSDHR acceptent de participer à une rencontre le 20 avril. Ces derniers se contentent toutefois de qualifier d'irrecevable une partie de l'offre syndicale qui concerne les classes multiniveaux.

Dans un reportage du 23 avril, le *Canada-Français* confirme qu'à la suite d'un conseil des commissaires tenu deux jours plus tôt, il n'y aura définitivement pas de semaine de congé en mars prochain. Ceux-ci ont maintenu leur décision même si la présidente du SEHR avait demandé une ultime rencontre de négociation. « Je vous tends la main », il n'y a plus que 4 des 26 points à régler avait-elle insisté. Un parent y voyant une ouverture n'a pu s'empêcher de supplier : « Les professeurs se sont mis à genoux... les seuls points qui restent, vous devriez les prendre en considération ». Pour la CSDHR, le dossier est clos.¹⁰³

Les enseignants en sortent en colère : la Commission scolaire « a tenté de [...] faire croire que les enseignants avaient pris les enfants en otage de manière délibérée alors que c'est elle-même qui nous imposait cette façon de faire. (...) » « La formation de classes multiniveaux nuit aux élèves toute l'année! Pas juste une semaine! », écrira une enseignante révoltée.¹⁰⁴

L'année suivante, à peu près au moment où la semaine de relâche aurait eu lieu s'il y avait eu entente, la présidente Bouchard remet de l'huile sur le feu dans une interview accordée à *La Voix de l'Est* : « Annuler la semaine de relâche ne favorise pas la réussite scolaire (...) La plupart des enseignants sont ben découragés » d'avoir renoncé à ce congé. Elle ajoute que la position du Syndicat ne représente que les 100 ou 150 membres qui se présentent aux réunions syndicales sur une possibilité de 2 000, alors que le vote, unanime, avait plutôt été effectué auprès de 400 membres! L'argument est étonnant quand on sait que les commissaires ont été élus par 5,75 % de la population.

¹⁰² *Le Bulletin*, 26 mars 2015; *Le Canada-Français*, 19 et 26 mars 2015; *Le Journal de Chambly*, 1^{er} avril 2015.

¹⁰³ *Le Journal de Chambly*, 1^{er} avril 2015; *Le Canada-Français*, 2 et 23 avril 2015; *Le Bulletin*, 23 avril 2015.

¹⁰⁴ RACINE, Ysabel, *Le Bulletin*, 19 avril 2015.

Les 14 et 18 mars 2016, la présidente et le directeur général de la CSDHR rencontrent les représentants syndicaux pour reprendre les négociations. Ils acceptent de négocier un calendrier incluant la semaine de relâche pour les cinq ans à venir et d'intégrer deux autres arrangements locaux dont trois journées pour congés spéciaux. Les syndiqués sont alors convoqués le 21 mars au Relais Gouverneur. Ils approuvent les trois arrangements dont le calendrier convenu et c'est la fin de la négociation locale amorcée quatre ans auparavant.

Qui perd gagne

Au plus chaud de cette confrontation, le 18 décembre 2014, la CSDHR avait envoyé une lettre à la présidente du SEHR dans laquelle elle soutenait que le calendrier scolaire n'était pas un objet de négociation locale et déplorait « le fait que vous preniez en otage vos propres enseignantes et enseignants dans le but de servir votre cause et non la leur ». Pour toute réponse à cette lettre largement diffusée dans les écoles, le Syndicat s'est adressé au tribunal d'arbitrage. L'arbitre rend sa sentence le 30 mars 2016 : « Par sa forme, son contenu et le traitement lui étant accordé, le document ne constituait pas (...) une simple information acheminée aux directions d'établissement pour les tenir au courant de l'état des négociations. (...) La lettre visait à discréditer le travail de la présidente du Syndicat et de l'exécutif syndical, remettant en cause leur intégrité et leur probité. (...) L'employeur a commis une faute en tenant des propos défavorables à l'égard de la présidente et du Syndicat, les sachant erronés, considérant que le calendrier scolaire est une matière à négociation (...) et qu'il ne constitue pas un privilège acquis aux enseignants ». En guise de mesures de réparation envers Jacinthe Côté et le Syndicat, l'arbitre ordonne à l'employeur de faire en sorte que tous les directeurs d'école affichent sa décision dans « un endroit visible à tous ».¹⁰⁵

Négociations provinciales

Pendant ce temps, les enseignants du Québec entreprennent des négociations avec le gouvernement Couillard qui a décidé de réduire le budget en éducation de 150 millions de dollars.

Si l'une des demandes syndicales a pour objectif de réduire l'écart des salaires entre les salariés du secteur public et ceux du privé, la FSE réclame aussi de nombreuses améliorations concernant notamment les services aux élèves en difficulté, la taille et la composition des classes, l'autonomie professionnelle, l'attraction et la rétention du personnel, etc.¹⁰⁶

L'intransigeance des négociateurs gouvernementaux incite la FSE-CSQ à entreprendre une série d'actions : respect scrupuleux des 32 heures de travail, récréations prolongées deux jours par semaine, port du chandail noir « les extraordinaires » et messages aux directions d'école.

¹⁰⁵ *Le Bulletin*, 7 avril 2016.

¹⁰⁶ *Le Bulletin*, 9 octobre et 6 novembre 2014. « Selon l'Institut de la statistique du Québec, il y a un écart de 7,9 % entre la rémunération des salariés du secteur public et ceux des salariés en général. L'écart est de 20 % quand on compare avec les employés du secteur privé qui sont syndiqués ». (*Le Bulletin*, 3 décembre 2015)

En début de juin 2015, plus de 400 membres du SEHR participent à quatre manifestations en dehors des heures de cours sur l'ensemble de leur territoire : à Saint-Jean le 1^{er} juin, Iberville le 2, Marieville le 3 et Saint-Césaire le 4.¹⁰⁷

À la rentrée 2015-2016, d'autres actions s'ajoutent à celles entreprises l'année précédente : boycott des comités non conventionnés, visites aux rencontres des commissaires, perturbation pour les bulletins, banderoles dans l'école, participation aux manifestations organisées par le Front commun. Ils sont 774 membres du SEHR à se rendre à l'érablière La Goudrelle le 29 septembre. Déterminés à confronter le gouvernement, 70,3 % votent pour la tenue de six jours de grève en alternance avec le reste du Québec.

Le SEHR fait preuve d'originalité lorsque, le 20 octobre, il organise un souper en plein air sur le terrain du centre administratif de la Commission scolaire. Ils sont 450 à y participer au grand dam de la CSDHR.

Lors de la troisième journée de grève, 700 membres se rendent à l'érablière La Goudrelle pour y apprendre qu'après 70 séances de négociation, il n'y a aucune entente en vue. Ils approuvent la tenue de trois autres jours de grève puis montent à bord des autobus nolisés pour se rendre à Longueuil où a lieu une manifestation organisée par le Front commun. Au cours de la quatrième journée de grève, 600 membres du SEHR participent à une marche dans les rues avant de se déplacer au Casino de Montréal où d'autres grévistes de la Montérégie les y attendent.



¹⁰⁷ *Le Bulletin*, 9 avril, 7 mai et 18 juin 2015.





L'ensemble des syndiqués du secteur public déclenche la sixième journée de grève le 9 décembre.¹⁰⁸

Au retour des fêtes, on apprend qu'il y a eu un accord de principe. Comme le titre *Le Bulletin* du 7 janvier, les résultats peuvent être qualifiés de mi-figue, mi raisins. Compte tenu des offres initiales du gouvernement, la FSE-CSQ a considéré que les gains compensaient pour les pertes. Outre l'ajout de nouveaux postes à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes, le gouvernement accepte d'investir 25 millions de dollars pour diminuer le nombre d'élèves par classe au préscolaire et 28 millions de dollars pour les services dans les milieux défavorisés. La taille des groupes sera maintenue tandis que les jours de congé maladie non utilisés sont désormais monnayables.

C'est au plan salarial, cependant, que vient la principale déception : les augmentations de 7,75 % sur cinq ans ne permettront pas de réduire l'écart avec les autres salariés.

Une assemblée générale est convoquée le 19 janvier au Relais Gouverneur pour prendre connaissance de cet accord. L'entente sectorielle (particulière aux enseignants) est acceptée à 87,9 % tandis que l'intersectorielle (pour tous les employés de l'État) est approuvée à 78,9 %. On convient d'abandonner les moyens de pression votés au cours des assemblées précédentes.

Comme par le passé, les premiers textes ne reflètent pas l'esprit de la négociation selon le Front commun qui refuse de les signer. Cependant, ce désaccord concerne peu le secteur de l'éducation. Il faudra attendre au mois de juin avant que la convention 2015-2020 ne soit signée.¹⁰⁹

¹⁰⁸ *Le Bulletin*, 10 septembre, 8 et 22 octobre, 5 et 19 novembre 2015; *Le Canada-Français*, 1^{er}, 22 et 29 octobre, 12 novembre et 10 décembre 2015.

Vifs affrontements (années 2016-2018)

Il y avait belle lurette qu'on avait connu de telles confrontations dans le Haut-Richelieu. Tout poussait à croire qu'était enfin venu le temps de l'accalmie suite à la signature d'une convention collective provinciale et à une entente locale pour le calendrier des cinq prochaines années. Le pire restait à venir... localement. Cette fois, la bombe proviendra de l'inversion des horaires entre le primaire et le secondaire.

Première tentative d'inversion des horaires

À la suite d'une consultation effectuée auprès de ses membres, en 2003, le SEHR avait proposé à la Commission scolaire de procéder à une inversion des horaires. On donne pour raison que les élèves du primaire se lèvent plus tôt que ceux du secondaire. La mise en œuvre est enclenchée l'année suivante, mais ce projet ne plaît pas aux parents particulièrement à ceux dont le père et la mère travaillent; l'absence du grand frère ou de la grande sœur pour garder les plus jeunes les effraie. Les 200 parents de Marieville qui assistent à une rencontre à ce sujet se prononcent contre l'inversion à 91 %; les 150 parents de la polyvalente Marcel-Landry s'y opposent à 94 %. C'est le même constat partout sur son territoire et la CSDHR décide d'abandonner le projet.¹¹⁰

Imposition d'une grille-horaire

Soudain, en juin 2016 et sans en aviser les enseignants ni les parents, la commission scolaire des Hautes-Rivières informe les journaux qu'elle procédera à l'inversion des horaires. Cette modification lui fournira une occasion d'économie en modifiant la grille-horaire des écoles primaires. Par la suite, elle annonce qu'elle tiendra des consultations. Les enseignants acceptent l'inversion, mais expriment unanimement leur désaccord en ce qui concerne cette nouvelle grille qui se répartirait dorénavant par cycles de dix jours avec des périodes de 60 minutes. Ils sont conscients que cela entraînerait la mise à pied de sept à dix spécialistes en arts plastiques, musique ou éducation physique.

« À notre connaissance, il y a au moins 22 commissions scolaires qui ont une grille-horaire de dix jours avec des périodes de 60 minutes. (...) Cela permettra de dégager un million de dollars qui seront réinvestis aux services aux élèves », explique Andrée Bouchard à Radio-Canada. Mario Champagne, secrétaire général de la CSDHR, pointera les titulaires qui sont payés pour 1 230 minutes alors qu'ils n'en font que 1 208 en classe. Il oublie cependant d'admettre que ces 22 minutes sont tout de même effectuées en présence élève par les titulaires. Il se justifiera en ajoutant gauchement que « les titulaires sont notamment formés à l'université pour dispenser des cours d'arts plastiques ».

¹⁰⁹ *Le Bulletin*, 7 et 28 janvier, 25 février 2016.

¹¹⁰ *Le Bulletin*, 19 février, 11 novembre 2004; *Le Canada-Français*, 9 juin, 20 octobre 2004, 16 février 2005; *Le journal de Chambly*, 16 novembre 2004.

L'affaire prend une envergure nationale par la voix des médias et des spécialistes. Jonathan Bolduc, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en musique et apprentissages à l'Université Laval, décide d'intervenir publiquement en précisant qu'il est scientifiquement prouvé que l'étude de la musique aide au développement intellectuel, sensoriel et moteur des élèves en plus de favoriser la réussite scolaire.¹¹¹

Faut-il en rire?

Alors que le secrétaire général de la CSDHR déplorait les 22 minutes « non-travaillées » des titulaires du primaire et qu'André Bouchard se souciait de « respecter les allocations reçues du ministère de l'Éducation », les commissaires adoptaient à l'unanimité l'octroi d'un « contrat de service à la firme Odgers Berndtson ayant pour objet l'engagement d'un(e) directeur (rice) général (e) adjoint (e) pour la commission scolaire des Hautes-Rivières, au montant de 35 000 \$ (taxes en sus) »...¹¹²

L'intervention du SEHR

Dans un premier temps, le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu consulte ses membres pour en sonder le poulx. C'est unanime : personne ne veut de la nouvelle grille-horaire qui accroîtrait la tâche des titulaires du primaire et « pelletterait » l'enseignement d'une matière supplémentaire dans leur cour.

Les dirigeants syndicaux rencontrent le comité des parents pour lui faire connaître leurs inquiétudes. Le 17 octobre 2016, le SEHR transmet à la CSDHR trois propositions qui amoindriraient l'impact sur le personnel enseignant et sur la qualité des cours de spécialité tout en permettant une économie significative. Il y est notamment question de périodes de 50 minutes plutôt que 60. Propositions refusées.

Une campagne publicitaire est alors lancée. Jacinthe Côté accorde des interviews aux journaux, à la radio et à la télévision. Le SEHR décide de profiter de la remise des bulletins pour lancer une pétition auprès des parents. Mise au courant, la Commission scolaire ordonne à ses directeurs d'école de saisir tous les documents ayant trait à cette pétition. Le sujet, on le devine, suscite un vif intérêt chez les enseignants qui tiennent à assister aux réunions des commissaires. Mais ces derniers chercheront à en réduire l'accessibilité.¹¹³

Les parents offusqués

De nombreux parents suivent de près les démêlés qui opposent la partie syndicale à la partie patronale. Ceux qui ont l'occasion de s'exprimer partagent généralement le point de vue des enseignants. « Les matières optionnelles sont souvent une source de motivation pour les élèves », affirme un membre du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Sourire. « Ils ne devraient pas couper l'éducation physique avec les problèmes d'obésité », ajoute une mère dont l'enfant fréquente l'école de Richelieu. « C'est déjà difficile pour un enfant de rester assis pour cette période

¹¹¹ *Le Bulletin*, 16 juin et 8 septembre 2016; MARTEL, Marie-Ève, *La Voix de l'Est*, 26 mars 2017; BÉLANGER, Marie-France, *Ici Radio-Canada Grand Montréal*, 20 avril 2017.

¹¹² *Le Canada-Français*, 24 novembre 2016; procès-verbal de la séance des commissaires tenue le 17 janvier 2017.

¹¹³ *Le Bulletin*, 1^{er} décembre 2016, 22 septembre, 17 novembre 2016, 27 janvier 2017.

de temps-là (soit 50 minutes). Puis là, on va leur demander de rester 60 minutes assis », déplore la présidente du conseil d'établissement de l'école Saint-Lucien.¹¹⁴

Les conseils d'établissement prennent position

C'est le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Sourire qui ouvre le bal des refus le 2 février 2017 alors qu'il rejette la grille-horaire proposée par la CSDHR. Les membres n'ont pas jugé bon de tenir compte de l'avertissement de la direction qui les avait prévenus qu'ils n'avaient pas le pouvoir de se prononcer à ce sujet.

La plupart des autres conseils d'établissement emboîtent le pas. Ils sont avisés par la Commission scolaire qu'elle désavouera leur refus s'ils persistent dans leur décision.

« Le conseil des commissaires de la commission scolaire des Hautes-Rivières a voté à l'unanimité et sans débat, le 28 mars [2017], la grille-horaire (...) en lieu et place des conseils d'établissement. » titre le journal *Coup d'œil*. Dans son compte rendu, la journaliste explique que les dizaines d'enseignants et de parents venus à cette réunion avaient eu la mauvaise surprise de constater qu'il ne restait presque plus de places disponibles; la Commission scolaire avait, au préalable, demandé aux directions d'établissement où les conseils d'établissement étaient réfractaires d'accéder à la salle de réunion avant l'admission du public. Au cours de cette soirée, la présidente Bouchard en a profité pour dénoncer « l'intimidation dont auraient été victimes des parents siégeant dans des conseils d'établissement ». Puis, revêtant sa chasuble de pédagogue, elle a déploré cette « résistance inexplicable qui ralentit l'amélioration des conditions de réussite des élèves ». Pour sa part, la présidente du SEHR a qualifié cette « séance de triste moment pour la démocratie scolaire ».¹¹⁵

La Commission scolaire répète le même scénario le 18 avril pour révoquer la décision d'autres conseils d'établissement « désobéissants ». Encore une fois, les directions d'école ont eu le privilège d'entrer avant le public. Seules 28 autres personnes ont pu assister au conseil des commissaires.

Le 9 mai, les commissaires décident de se substituer aux deux derniers conseils d'établissement indociles soit celui de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et celui du Petit-Clocher. Dès le lendemain soir, le conseil d'établissement de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot s'est réuni pour décider unanimement d'adopter la grille-horaire telle que prévue par l'équipe-école.¹¹⁶

L'inversion des horaires inquiète les enseignants de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot. Ceux-ci s'inquiètent des conséquences sur les activités parascolaires à la fin des cours.

Dans l'ensemble du territoire de la CSDHR, ils sont 32 des 36 conseils d'établissement à s'opposer à la fameuse grille-horaire contestée.

Demande d'injonction

¹¹⁴ HÉBERT, Claude, *L'Avenir et des Rivières*, 16 mars 2017; BÉLANGER, Marie-France, op. cit.

¹¹⁵ BÉDARD, Louise, *Coup d'œil*, 6 avril 2017.

¹¹⁶ Craignant que l'inversion des horaires n'entrave les activités parascolaires, le conseil d'établissement de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot avait demandé à la direction de finir plus tôt. Essuyant un refus, le conseil d'établissement avait donc rejeté le projet présenté par la direction.

Finalement, vingt conseils d'établissement appuyés par le SEHR, décident de déposer une demande de sursis avec injonction interlocutoire en Cour supérieure pour faire annuler la substitution des commissaires. La juge a fixé une date d'audition, mais a rejeté la demande de sursis et d'injonction interlocutoire. Cependant, elle a précisé que cette cause méritait d'être entendue puisqu'elle permettrait de régler la question des modalités d'application du régime pédagogique.¹¹⁷

Nouveau président

En juin 2017, Jacinthe Côté annonce qu'elle prend sa retraite. Les membres du SEHR lui témoignent leur reconnaissance en soulignant qu'elle peut partir la tête haute avec le sentiment du devoir accompli.

C'est Éric Plourde qui prend la relève à la présidence. Enseignant depuis 1990 à l'école Mgr-Euclide-Théberge, ce dernier accepte le poste de délégué syndical l'année suivante. En 1994, il devient membre du conseil d'administration du SEHR à titre de représentant de tout le secteur de Marieville jusqu'en 2003 alors qu'il est élu premier vice-président du SEHR.

Le conseil exécutif est alors formé de Guillaume Lemieux (premier vice-président), Gislain Tardif (deuxième vice-président), Ysabel Racine (secrétaire générale), René Blanchette (Monnoir), Roberto Brenko (Joséphine-Dandurand), Philippe Morel (Mgr Euclide-Théberge), Sylvie Desranleau (La Relance), Pascal Dominic Charland (Marie-Derome), Carl Tremblay (PCAR), Nicole Choquette (Aux-Quatre-Vents), Serge Robert (Joséphine-Dandurand), Luc Tardif (Saint-Lucien), Stéphanie Côté (Aux-Quatre-Vents), France Beaudet (EPM Normandie).

Statu quo

¹¹⁷ *Le Bulletin*, 20 avril et 18 mai 2017.

Commission scolaire des Hautes-Rivières

L'horaire est maintenu

Les écoles primaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (CSDHR) conserveront des grilles horaires-matières de six jours comportant chacun six périodes d'enseignement de 50 minutes pour l'année scolaire 2017-2018. Le *statu quo* a été exigé par la Cour supérieure dans un jugement rendu cet été concernant le litige opposant les conseils d'établissement à la Commission scolaire.

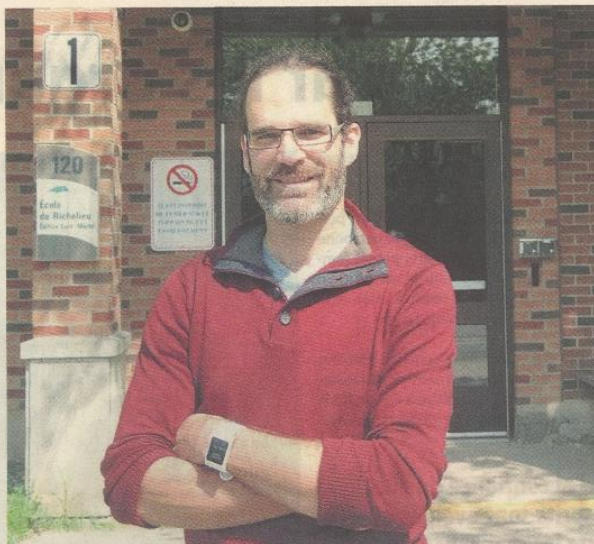
Un texte d'Adaée Beaulieu

En février et mars, la majorité des conseils d'établissement se sont opposés au changement des grilles horaires-matières proposé par les directions d'écoles. Celles-ci prévoyaient des cycles de 10 jours comportant chacun cinq périodes de 60 minutes. Le temps d'enseignement des matières dites de spécialités, comme l'anglais, l'éducation physique, les arts plastiques et la musique, allait donc être réduit.

« Pour nous, c'est une grande victoire. »
— Éric Plourde

La CSDHR désirait un changement de l'organisation scolaire pour améliorer la réussite des élèves. Elle pouvait aussi économiser 700 000 \$ et elle désirait s'en servir pour offrir plus de services aux élèves. La Commission scolaire s'est donc prévalué d'un article de la Loi sur l'instruction publique pour approuver les grilles à la place des conseils d'établissement. Ces derniers contestent devant la cour les résolutions adoptées par le conseil des commissaires pour se prévaloir de ce pouvoir et demandent leur annulation.

Par le biais du jugement, la demande d'injonction interlocutoire permettant de suspendre les effets des résolutions a été acceptée. Il en sera de même jusqu'à ce que la cour détermine qui a le pouvoir de décider des grilles horaires-matières.



Le secrétaire du conseil d'établissement de l'école de Richelieu, Jérémie Filion, se réjouit du maintien du statu quo dans le dossier du changement d'horaire à la Commission scolaires des Hautes-Rivières. (Photo: Adaée Beaulieu)

Réactions

Le président du syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, Éric Plourde, se réjouit de la décision de la Cour supérieure d'ordonner le *statu quo*.

« Pour nous, c'est une grande victoire. Si la Commission scolaire avait implanté ça tout de suite et qu'on nous avait donné raison par la suite, le mal aurait déjà été fait », affirme-t-il.

Compte tenu du jugement, l'affection des spécialistes a été revue le 11 août et les horaires ont été refaits le 14 août. La CSDHR a aussi dû réengager huit spécialistes.

La présidente de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, Andrée Bouchard, croit qu'il sera difficile d'éviter le déficit. Les 700 000 \$ ont été utilisés pour ouvrir quatre nouvelles classes pour des élèves en

difficulté et engager du personnel. De plus, la CSDHR devra couvrir les frais judiciaires.

« Nous sommes déçus, mais nous espérons avoir une réponse favorable, car nous sommes convaincus de la pertinence de ce changement », déclare Mme Bouchard.

Dans le cas où la CSDHR n'aurait pas gain de cause, la présidente indique que des modifications d'un autre ordre seront apportées. Elle espère que le dossier sera clos lors de la mise en place de l'organisation scolaire pour l'année 2018-2019 en février prochain.

Réalités locales

Les positions des conseils d'établissement de la région sont variées. À l'école de Richelieu, tous les membres du conseil d'établissement ont voté contre le changement de l'horaire au printemps.

Le secrétaire du conseil d'établissement, qui est aussi un parent, Jérémie Filion, est convaincu que la bonne décision a été prise.

« Nous avons rendu une décision pour le meilleur intérêt des élèves et de la communauté, déclare-t-il. Le *statu quo* montre que notre position est valable. »

« Se faire imposer une décision était une insulte au conseil d'établissement qui est l'institution la plus proche de la communauté », ajoute M. Filion.

Maxime Pariseau, un enseignant membre du conseil d'établissement, est aussi heureux du jugement rendu.

« C'est bien de voir que le bien-être des enfants a peut-être été écouté et que les conseils d'établissement ont peut-être un mot à dire », affirme-t-il.

Du côté de l'école Pointe-Olivier à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le conseil d'établissement a voté pour le changement de l'horaire. Il ne fait donc pas partie du litige et n'était pas tenu d'appliquer le *statu quo*. Toutefois, le substitut au comité de parents, Éric Alvarez, mentionne que les membres ont décidé de conserver le même horaire pour faciliter le processus administratif.

Parmi les autres conseils d'établissement de la région, ceux de l'école Saint-Vincent à Saint-Césaire et Jeanne-Mance à Sainte-Angèle-de-Monnoir ont obtenu des votes majoritairement contre la proposition des directions. Toutefois, ils jugent que le conflit en est plus un entre les parties syndicales et patronales.

Question aux lecteurs

Que pensez-vous du maintien de l'horaire à la Commission scolaire des Hautes-Rivières ?

redaction@journaldechambly.com

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DU HAUT-RICHELIEU

Éric Plourde prend la relève de Jacinthe Côté

LOUISE BÉDARD
louise.bedard@rc.gc.ca

Après 25 ans à la présidence du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, Jacinthe Côté vient de passer le flambeau à Éric Plourde.

Avec ses 1600 membres, tous enseignants à l'emploi de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, le SEHR est une des plus grosses organisations syndicales de la région. Il célébrera 75 ans d'existence en novembre. Durant deux ans, la succession a été planifiée pour assurer une continuité non seulement à la présidence, mais aussi à d'autres postes stratégiques du syndicat.

À l'assemblée générale de novembre 2016, M. Plourde était élu par acclamation avec un mandat débutant au 1^{er} juillet suivant. En janvier dernier, il était remplacé à la vice-présidence par Guillaume Lemieux. Quant à l'autre poste de vice-président, Gislain Tardif l'occupe depuis deux ans. Ysabel Racine est secrétaire générale depuis un an. Le SEHR a préparé progressivement la relève.

«Éric et moi travaillons les dossiers ensemble et les défendons depuis 12 ans. Le passage s'est fait en douceur», explique Mme Côté. D'une fonction assumée dans l'ombre, M. Plourde aura à jouer dorénavant un rôle plus public et politique.



Jacinthe Côté a pris sa retraite et a quitté la présidence du Syndicat de l'enseignement du haut-Richelieu. Éric Plourde assume la relève.

Photo: TC Media - Rémy Sault

En audition le 24 juillet 2017, la juge Claude Dallaire a finalement accepté la demande d'injonction interlocutoire et par conséquent, l'ancienne grille-horaire sera maintenue en attendant une décision finale concernant le réel pouvoir des conseils d'établissement. Le président Plourde accueille ce verdict avec soulagement : « Pour nous, c'est une grande victoire », confie-t-il aux médias.¹¹⁸

Conclusion

Le combat pour l'obtention d'une réelle équité salariale est, nous semble-t-il, le plus important gain des 25 dernières années. Le défi qui, au départ, paraissait insurmontable a finalement été relevé avec succès. Il a d'abord fallu convaincre les enseignants eux-mêmes du bien-fondé de cette démarche qui devait mener à une seule échelle salariale pour tous. Puis, il fallait insister auprès des enseignants pour qu'ils notent quotidiennement leurs interventions détaillées auprès des élèves. C'était la meilleure preuve à présenter aux négociateurs gouvernementaux qui doutaient du travail réel des enseignants. Finalement, la patience et l'obstination des syndiqués a connu le succès. La prise de position en faveur de cette lutte par le député Jean-Paul Bergeron mérite d'être applaudie.

Si certains autres combats ont été gagnés, les victoires, elles, ne sont pas acquises.

L'intégration des élèves HDAA depuis 1992, cause encore de nombreux heurts : désaccord quant à la catégorie des élèves intégrés, apport des services adéquats et prorata de chaque classe. Identifier ceux qui ont un besoin réel de soutien sera toujours une source de différend entre les tenants de l'économie et ceux de la pédagogie. Malgré les gains accumulés au cours des années, des frictions

¹¹⁸ *Le Bulletin*, 7 septembre et 16 novembre 2017; *Le Journal de Chambly*, 30 août 2017; *Le Canada-Français*, 21 septembre 2017.

restent à prévoir. La vigilance est de mise comme l'avait signalé Robert Godin lors de sa prise de retraite en 2003.¹¹⁹

Le décrochage scolaire, bien que décroissant, s'avère particulièrement désastreux chez les garçons. Les classes à vocation particulière ont sans doute eu une influence pour raccrocher quelques élèves mais cela ne suffit pas. Les solutions sont plus complexes. Comme l'a stipulé ironiquement Réjean Parent, président de la CSQ : « Il faut s'éloigner de la pensée magique qui stipule qu'en ajoutant des modèles masculins, des cours d'éducation physique et des chars d'assaut dans les cours d'école, ça réglerait le problème des gars ». La vie à l'extérieur de l'école fait aussi partie de la solution pour tous, garçons et filles. « Il ne suffit pas que l'école fasse son travail, il faut aussi qu'il y ait une « valorisation » du savoir et de l'éducation autour des jeunes, dans la famille et les milieux de travail. Les enfants qui vont bien à l'école sont ceux qui voient leurs parents poser des questions, lire, se renseigner, bref, ils vivent dans un environnement dynamique ». L'école n'arrivera jamais à irradier le décrochage sans une promotion sociale de la connaissance et une valorisation de l'école publique.¹²⁰

¹¹⁹ http://www.cdpedj.qc.ca/publications/inclusion_scolaire_cadre_organisationnel.pdf; *Le Bulletin*, août 1992.

¹²⁰ *Le Bulletin*, 23 janvier 2003 et rentrée 2011; <http://fneeq.qc.ca>

Marie-Jeanne Davignon (1906-1991)

Marie-Jeanne Davignon est née à Saint-Athanase d'Iberville le 4 juillet 1906 et baptisée le lendemain sous les prénoms de Marie-Jeanne-Irène. Son père, Achille, est élu maire de la paroisse Saint-Athanase de 1923 à 1929. Sa mère, Léa Arcand, était la fille de Charles Arcand qui occupera le poste de président des commissaires d'écoles de Saint-Athanase en 1897 avant de devenir maire de cette municipalité entre de 1903 à 1915. Son grand-père paternel Solyme avait, lui aussi, occupé le poste de président des commissaires dans la même paroisse en 1894.

Elle débute dans l'enseignement à l'âge de dix-sept ans à l'école de l'arrondissement numéro trois (Bord-de-l'eau) en 1923-1924. L'année suivante, elle se déplace dans l'arrondissement numéro quatre (rang Saint-Edouard); elle y demeurera jusqu'en 1945.

On sait que les institutrices supervisées par l'inspecteur Brillon ont été invitées à se rendre à l'école normale de Saint-Jean (aujourd'hui Marguerite-Bourgeoys) le 7 novembre 1942, afin de créer une association locale qui serait membre de la Fédération catholique des institutrices rurales de la province de Québec, et ce, avec la « bénédiction » des évêques de Saint-Jean et de Saint-Hyacinthe. La réunion, présidée par Laure Gaudreault, procède alors à l'élection du **premier conseil exécutif** composé de Marie-Jeanne Davignon (présidente), Laurette Poulin (vice-présidente), Mance Bessette (secrétaire) et du chanoine Achille Beauséjour (trésorier). La présidente occupera ce poste jusqu'en 1954.

En 1943, la nouvelle association se donne comme priorité de convenir d'un même salaire, soit 300 \$, pour toutes les enseignantes des commissions scolaires de son territoire conformément au règlement de l'Instruction publique Sans hésiter, Marie-Jeanne croit qu'il faut demander à tous ses membres de démissionner en bloc pour imposer cette demande aux commissions scolaires récalcitrantes.

En avril 1944, selon Yvonne Labelle, l'Association des institutrices du district numéro 16, soumettait un projet de convention collective ainsi qu'une échelle de salaire ayant un minimum de 600 \$ par année scolaire, avec augmentation de 50 \$ par an jusqu'à concurrence de 1 200 \$ avec un plafond de 800 \$ à 1 500 \$.

Il faudra une lutte judiciaire difficile avant que l'Association ne parvienne à obtenir gain de cause en 1946. Les commissaires outrés par la détermination de la présidente décident alors de fermer son école. Elle raconte qu'elle se rendait à son école comme d'habitude lorsqu'elle découvre avec stupéfaction que la porte avait été cadénassée. Après avoir attendu l'arrivée de tous ses élèves, elle charge les plus âgés de surveiller les plus jeunes et se rend chez un forgeron pour lui demander de couper le cadenas. Elle donne ensuite ses cours comme si de rien n'était. Aucun commissaire n'a osé revenir à la charge par la suite.

En passant à Saint-Athanase en 1945, l'inspecteur Brillon tient à citer en exemple le modernisme de deux institutrices : « Peu de municipalités peuvent se vanter d'avoir un aussi beau choix

d'institutrices. M^{lles} Davignon et Pilon ont droit à des félicitations pour le travail qu'elles se sont imposé en mettant en pratique les méthodes nouvelles préconisées par la science moderne. Chacune a eu l'honneur de recevoir la visite des élèves de l'école normale de Saint-Jean, professeurs et principal en tête. Ces futures institutrices sont venues prendre chez leurs aînées des leçons qu'elles n'oublieront plus et ont constaté que dans les classes invitées, il se donne un enseignement qui doit servir de modèle à ce qui doit être un enseignement rural ».

Entre 1943 et 1970, Marie-Jeanne Davignon fait partie du sous-comité chargé de réviser les programmes d'enseignement des écoles primaires du Québec au département de l'instruction publique. Elle se plaisait à mentionner que son bureau était voisin de celui de Bona Arsenault, le célèbre généalogiste acadien.

Au cours de sa retraite, elle s'implique dans la société d'histoire de la Vallée du Richelieu en tant que bénévole entre 1974 et 1979. Elle demeure active au sein de cette société durant quelques années par la suite.

Toujours domiciliée du rang Saint-Edouard, à Saint-Athanase, elle décède le 5 mai 1991 à Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'âge de 84 ans et 10 mois.¹²¹

¹²¹ Plusieurs informations de cette notice biographique proviennent des recherches personnelles de François Lafrenière.

Brève bibliographie

Journaux et publications diverses

BOUDREAU, Diane, *Une éducation bien secondaire*, poètes de brousse, coll. Essai libre, Montréal, 2013

Coup d'œil, 6 avril 2017

LABELLE, Yvonne, *Monographie d'Iberville*, pp. 172-175

La Voix de l'Est, 6 octobre 2014

L'Avenir et des Rivières, 16 mars 2017

Le Bulletin, 1992 à 2017

Le Canada-Français, 1992 à 2017

Le Journal de Chambly, 1^{er} avril 2015; 16 novembre 2004

Le Soleil, 12 juin 2014

Office des professions du Québec, *Avis de l'Office des professions du Québec sur l'opportunité de constituer un ordre professionnel des enseignants et enseignantes*, gouvernement du Québec, 2002

PRATTE, Sonia, *Les Cahiers de droit*, vol. 31, n° 1, 1990, p. 261-285

Procès-verbaux des conseils des commissaires des Hautes-Rivières, 1998 à 2017

Voir, 15 avril 1992

Médiathèque

<http://fneeq.qc.ca>

https://pum.umontreal.ca/apqc/91_92/noreau/noreau.htm

<https://umontreal.ca/apqc/94> 95

www2.publicationduquebec.gouv.qc.ca

https://pum.umontreal.ca/apqc/95_96/gagnon/gagnon.htm

<https://stjean.ecolevision.com/les-langues-a-vision/>

Ici Radio-Canada Grand Montréal, 20 avril 2017